



Second Session
Thirty-seventh Parliament, 2002-03

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Social Affairs, Science and Technology

Chair:

The Honourable MICHAEL KIRBY

Wednesday, June 18, 2003

Issue No. 19

First and last meeting on:

Bill S-7, An Act to protect
heritage lighthouses

INCLUDING:
THE ELEVENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill S-7)

WITNESSES:
(*See back cover*)

Deuxième session de la
trente-septième législature, 2002-2003

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Affaires sociales, des sciences et de la technologie

Président:

L'honorable MICHAEL KIRBY

Le mercredi 18 juin 2003

Fascicule n° 19

Première et dernière réunion concernant:

Le projet de loi S-7, Loi visant à protéger
les phares patrimoniaux

Y COMPRIS:
LE ONZIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi S-7)

TÉMOINS:
(*Voir à l'endos*)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND TECHNOLOGY

The Honourable Michael Kirby, *Chair*

The Honourable Marjory LeBreton, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Callbeck	Léger
* Carstairs, P.C. (or Robichaud, P.C.)	* Lynch-Staunton (or Kinsella)
Cook	Morin
Cordy	Robertson
Fairbairn, P.C.	Roche
Keon	Rossiter

* *Ex Officio Members*

(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES
SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: L'honorable Michael Kirby

Vice-présidente: L'honorable Marjory LeBreton

et

Les honorables sénateurs:

Callbeck	Léger
* Carstairs, c.p. (ou Robichaud, c.p.)	* Lynch-Staunton (ou Kinsella)
Cook	Morin
Cordy	Robertson
Fairbairn, c.p.	Roche
Keon	Rossiter

* *Membres d'office*

(Quorum 4)

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journal of the Senate* of Tuesday, February 25, 2003:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator ForreSTALL, seconded by the Honourable Senator LeBreton, for the second reading of Bill S-7, An Act to protect heritage lighthouses.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted on division.

The Bill was read the second time, on division.

The Honourable Senator ForreSTALL moved, seconded by the Honourable Senator Rossiter, that the Bill be referred to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 25 février 2003:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur ForreSTALL, appuyée par l'honorable sénateur LeBreton, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-7, Loi visant à protéger les phares patrimoniaux.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée, avec dissidence.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois, avec dissidence.

L'honorable sénateur ForreSTALL propose, appuyé par l'honorable sénateur Rossiter, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du sénat,

Paul Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, June 18, 2003
(27)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day, at 3:43 p.m. in room 257, East Block, the Chair, the Honourable Senator Michael Kirby, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Callbeck, Cook, Cordy, Keon, Kirby, LeBreton, Morin, Robertson, Roche and Rossiter (10).

In attendance: From the Parliamentary Research Branch, Library of Parliament: David Johansen.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, February 25, 2003, the committee began its consideration of Bill S-7, An Act to protect heritage lighthouses.

WITNESSES:

From the Senate of Canada:

The Honourable J. Michael Forrestall;
Mr. Joe Varner, Senior Advisor to Senator Forrestall;
The Honourable Pat Carney, P.C.;
Ms. Tracey Bellefontaine, Legislative Assistant to Senator Carney.

From the Department of Canadian Heritage:

Ms. Lyn Elliot-Sherwood, Acting Executive Director, Heritage;
Mr. Michel Audy, Executive Secretary, Historic Sites and Monuments Board of Canada.

From the Department of Fisheries and Oceans:

Mr. George Da Pont, Assitant Deputy Minister, Corporate Services.
Mr. Jacques Lorquet, Director, Navigator Systems, CCG.

From the Vancouver Maritime Museum:

James P. Delgado, Executive Director. (by videoconference).

From the Maritime Museum of The Atlantic:

Mr. Dan Conlin, Curator of Marine History (by videoconference).

From the Nova Scotia Lighthouse Preservation Society:

Mr. Barry MacDonald, President. (by videoconference).

The Honourable J. Michael Forrestall and the Honourable Pat Carney each made a presentation and answered questions.

Lyn Elliot-Sherwood, Michel Audy, George Da Pont each made a presentation.

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mercredi 18 juin 2003
(27)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 15 h 43, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable sénateur Michael Kirby (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Callbeck, Cook, Cordy, Keon, Kirby, LeBreton, Morin, Robertson, Roche et Rossiter (10).

Également présent: De la Division de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement: David Johansen.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 25 février 2003, le comité entreprend son examen du projet de loi S-7, Loi visant à protéger les phares patrimoniaux.

TÉMOINS:

Du Sénat du Canada:

L'honorable J. Michael Forrestall;
M. Joe Varner, conseiller principal du sénateur Forrestall;
L'honorable Pat Carney, c.p.;
Mme Tracey Bellefontaine, adjointe législative du sénateur Carney.

Du ministère du Patrimoine canadien:

Mme Lyn Elliot-Sherwood, directrice exécutive par intérim, Patrimoine;
M. Michel Audy, secrétaire exécutif, Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

Du ministère des Pêches et des Océans:

M. George Da Pont, sous-ministre adjoint, Services intégrés;
M. Jacques Lorquet, directeur, Systèmes de navigation maritime, CCG.

Du Vancouver Maritime Museum:

M. James P. Delgado, directeur exécutif (par vidéoconférence).

Du Musée maritime de l'Atlantique:

M. Dan Conlin, conservateur, histoire maritime (par vidéoconférence).

De la Nova Scotia Lighthouse Preservation Society:

M. Barry MacDonald, président (par vidéoconférence).

Les honorables sénateurs J. Michael Forrestall et Pat Carney font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

Lyn Elliot-Sherwood, Michel Audy et George Da Pont font chacun une déclaration.

The Honourable Senator Morin moved, that the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology empower the Subcommittee on Agenda and Procedure to present a budget request to the Standing Senate Committee on Internal Economy, Budget and Administration and to the Senate up to the amount of \$10,000.00 on the proposed order of reference on public health, once the order is adopted by the Senate.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was agreed that a motion be presented to the Senate seeking permission to sit during the summer adjournment on September 16, 17, 18 if the Senate is not sitting.

James Delgado, Dan Conlin and Barry MacDonald each made a presentation.

It was agreed that the committee dispense with clause by clause consideration of Bill S-7, An Act to protect Heritage Lighthouse.

It was agreed that the Bill S-7, An Act to protect heritage lighthouse be reported to the Senate without amendments.

At 5:20 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

*Le greffier du comité,
Daniel Charbonneau
Clerk of the Committee*

L'honorable sénateur Morin propose que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie autorise le Sous-comité du programme et de la procédure à présenter une demande de budget au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration et au Sénat pour un montant de 10 000 \$, conformément à l'ordre de renvoi proposé relativement à la santé publique, une fois que celui-ci aura été adopté par le Sénat.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu de présenter une motion au Sénat pour obtenir la permission de siéger durant la période d'ajournement de l'été, soit les 16, 17 et 18 septembre, si le Sénat ne siège pas à ces dates.

James Delgado, Dan Conlin et Barry MacDonald font chacun une déclaration.

Il est convenu que le comité saute l'étude article par article du projet de loi S-7, Loi visant à protéger les phares patrimoniaux.

Il est convenu de faire rapport au Sénat du projet de loi S-7, Loi visant à protéger les phares patrimoniaux, sans amendement.

À 17 h 20, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, June 19, 2003

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology has the honour to present its

ELEVENTH REPORT

Your Committee, to which was referred Bill S-7, An Act to protect heritage lighthouses, has, in obedience to the Order of Reference of Tuesday, February 25, 2003, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 19 juin 2003

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son

ONZIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le Projet de loi S-7, Loi visant à protéger les phares patrimoniaux, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 25 février 2003, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

La vice-présidente,

MARJORY LEBRETON

Deputy Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, June 18, 2003

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, to which was referred Bill S-7, to protect heritage lighthouses, met this day at 3:43 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Michael Kirby (*Chairman*) in the Chair.

[*English*]

The Chairman: Honourable senators, we are here to consider a private member's bill, Bill S-7, related to the preservation of historic lighthouses. We will have three sets of witnesses, beginning with the sponsor of the bill, Senator Forrestall. We will then hear from Senator Carney, followed by officials from the Department of Heritage and the Department of Fisheries and Oceans. Finally, we will hear from witnesses from the West Coast and the East Coast by videoconference.

The Honourable J. Michael Forrestall: It is a pleasure to appear before you for the second time with respect to heritage lighthouse protection.

Honourable senators, this is not a money issue. Steps must be taken to preserve and protect Canadian heritage for future generations, be it heritage properties, railway stations, lighthouses or, perhaps some day soon, our Western Canadian icons, grain elevators. These are monuments to the Canadian way of life. I ask all senators familiar with Nova Scotia and our beautiful tourist trails to imagine the Lighthouse Trail without a lighthouse or its outlying structures.

I am told that there was recently an article on heritage lighthouses in *Lufthansa* magazine. Imagine that article without a picture of Peggy's Cove lighthouse. Imagine no more Grand Manan, no more Gannet Rock. Imagine these places of great significance to Canadians without their lighthouse. If we forget about the West Point lighthouse in Prince Edward Island or Cape Spear in Newfoundland, what would become of our world?

Colleagues, as we sit idle, coastal communities throughout Canada, whether on our beautiful East Coast, along the scenic St. Lawrence, on the great Lake Winnipeg or on the majestic shores of our Pacific northwest, face the loss of these historic buildings. Lighthouses have been sources of salvation to sailors in littoral waters for hundreds of years, and they have served as the centres of coastal communities and coastal interaction.

Beautiful pictures of lighthouses from around the world adorn many a prominent wall because they are a symbol of man's conquest of the high seas and the oceans and, in the past, they captured the hearts and souls of people from around the world as they first caught side of land, or upon their return home. No question exists of their place in the human heart and of their

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 18 juin 2003

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, auquel a été renvoyé le projet de loi S-7, Loi visant à protéger les phares patrimoniaux, se réunit aujourd'hui à 15 h 43 pour étudier le projet de loi.

Le sénateur Michael Kirby (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président: Honorables sénateurs, nous sommes là pour étudier un projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi S-7, qui porte sur la préservation des phares historiques. Nous allons accueillir trois groupes de témoins, à commencer par le parrain du projet de loi, le sénateur Forrestall. Nous allons entendre ensuite le sénateur Carney, puis les responsables du ministère du Patrimoine et du ministère des Pêches et des Océans. Enfin, nous allons écouter le témoignage de gens de la côte Ouest et de la côte Est, par vidéoconférence.

L'honorable J. Michael Forrestall: C'est avec plaisir que je prends aujourd'hui la parole pour vous entretenir une deuxième fois de la protection des phares patrimoniaux.

Honorables sénateurs, il ne s'agit pas d'une question d'argent. Il importe de prendre des mesures de protection du patrimoine canadien pour les générations futures, qu'il s'agisse de propriétés historiques, de gares ferroviaires historiques, de phares ou, peut-être un jour, de ces symboles de l'Ouest canadien que sont les élévateurs. Ce sont autant de témoignages du mode de vie des Canadiens. Je demande à tous les honorables sénateurs qui connaissent bien la Nouvelle-Écosse et les beaux sentiers touristiques que nous avons d'imaginer le sentier des phares sans phares ou structures adjacentes.

On me dit que le magazine *Lufthansa* a publié récemment un article sur les phares patrimoniaux. Imaginez que cet article ne comporte pas de photos du phare de Peggy's Cove. Imaginez qu'il n'y ait plus de Grand Manan, plus de Gannet Rock. Imaginez ces lieux d'une grande importance pour les Canadiens, mais sans leur phare. Si nous oublions le phare de West Point à l'Île-du-Prince-Édouard ou celui de Cape Spear à Terre-Neuve, que deviendra notre monde?

Chers collègues, chaque jour d'inaction qui passe, des localités côtières de tout le Canada — le long de notre splendide côte Est ou de notre Saint-Laurent aux beaux paysages, sur les rives du magnifique lac Winnipeg ou encore sur les côtes majestueuses de notre région du nord-ouest en bordure du Pacifique — risquent de perdre leurs bâtiments historiques. Les phares ont permis de sauver des marins dans les eaux du littoral pendant des centaines d'années; et ils ont été au centre de nos localités côtières et de nos interactions sur la côte.

De belles représentations des phares du monde entier ornent nombre de murs de lieux importants. Ils symbolisent la conquête de la haute mer et des océans par l'homme; par le passé, ils ont été la première image saisissante pour les voyageurs qui, des quatre coins de la planète, voyaient enfin la terre ferme ou arrivaient au bercail. Nul doute sur leur place dans le cœur humain, pas plus

simplistic beauty, set against the rugged dark seas. You need not be from the shores of the Atlantic, the Pacific, the Arctic, the Great Lakes or the rivers to be attracted to lighthouses.

The Lighthouse Preservation Society, based in Nova Scotia with representatives from across Canada, has done much work to examine the plight of Canada's lighthouses and has attempted to save them from destruction. Groups on the West Coast have also attempted to preserve this valuable part of Canadian maritime history.

Our colleague, a supporter of this bill, the Honourable Senator Carney, has worked tirelessly with lightkeepers on the West Coast to protect stations and keepers themselves. I cannot tell you how many times I have followed her up a spiralling staircase to dizzying heights to help her in this valuable cause. I do not want to do it any more.

This is a cause that brings credit to the Senate of Canada, a cause that lets isolated communities know that someone in Ottawa, someone in government, someone somewhere cares — indeed, government itself cares.

The last time we did an accurate count, just over 500 lighthouses were left in Canada. Only 19 have full heritage protection. Another 101 have partial protection and recognition as heritage sites. The rest will sit in no man's land. What does the protection of heritage status mean in real terms?

I bring your attention back to Bill C-62, the Heritage Railway Stations Protection Act of 1988, upon which, in large measure, this bill is modelled. Why, if heritage sites are so special, was another act required to protect our heritage railway stations which are found in most Canadian communities? The answer, sadly, is that even with heritage designation, these historic railway stations, some dating to Confederation, could be sold, transferred, altered or destroyed with little recourse to the public. The Heritage Railway Stations Protection Act set up a process of public consultations prior to any action being taken with regard to these valuable heritage sites and, indeed, imposes stiff penalties in the event of precipitous action that damages a historic railway station.

Our research determined that Canada's 19 heritage lighthouses and 101 partially recognized sites are in the same vulnerable position as Canada's historic train stations were prior to the passage of Bill C-62.

The very purpose of Bill S-7 is to protect heritage lighthouses. Clause 3 states:

The purpose of this Act is to preserve and protect heritage lighthouses by

(a) providing for the selection and designation of heritage lighthouses;

que sur leur austère beauté, dressée contre une mer rude et sombre. On n'a pas à être originaire des côtes de l'Atlantique ou du Pacifique, ni des Grands Lacs ou des grands fleuves pour être séduit par les phares.

La Lighthouse Preservation Society, qui est installée en Nouvelle-Écosse, mais qui compte des représentants de tout le Canada, a beaucoup étudié le sort des phares du Canada, et elle a tenté de les préserver de la destruction. D'autres groupes sur la côte Ouest se sont aussi efforcés de préserver cet élément précieux de l'histoire maritime du Canada.

Notre collègue, qui appuie le projet de loi, l'honorable sénateur Carney, a travaillé sans relâche avec les gardiens de phares sur la côte Ouest pour protéger les stations et les gardiens eux-mêmes. Je ne peux vous dire combien de fois j'ai suivi le sénateur Carney dans un escalier en colimaçon qui donnait le vertige, pour l'aider dans son humble cause. C'est une chose que je ne veux plus faire.

C'est une cause qui fait honneur au Sénat du Canada, une cause qui permet aux collectivités côtières isolées de savoir que quelqu'un à Ottawa, quelqu'un au gouvernement, quelqu'un quelque part se préoccupe de leur sort — que le gouvernement lui-même s'en préoccupe.

Au dernier décompte exact, il y avait un peu plus de 500 phares au Canada. Or, seulement 19 sont protégés en tant que phares patrimoniaux, alors que 101 sont reconnus partiellement comme des sites patrimoniaux et reconnus comme tels. Les autres ont une situation qui demeure indéfinie. Qu'est-ce que la protection du patrimoine en termes réels?

Je vous demande de vous rappeler le projet de loi C-62, Loi de 1988 sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales — sur lequel ce projet de loi est basé dans une grande mesure. Si les sites patrimoniaux sont si spéciaux, pourquoi a-t-il fallu légiférer pour protéger les gares ferroviaires patrimoniales que nous retrouvons dans la plupart de nos collectivités? La réponse, malheureusement, est que, même si elles étaient désignées comme patrimoniales, ces gares ferroviaires historiques — qui remontaient dans certains cas à la Confédération — pouvaient être vendues, transférées, modifiées ou détruites sans que la population ait grand recours. La Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales a permis d'établir un processus de consultations publiques avant que des mesures ne puissent être prises au sujet de ces sites patrimoniaux importants; de fait, elle prévoyait des sanctions sévères pour tous ceux qui prenaient des mesures précipitées pouvant en quoi que ce soit endommager une gare ferroviaire patrimoniale.

Notre recherche révèle que les 19 phares patrimoniaux du Canada et les 101 phares partiellement reconnus se trouvent dans la même situation vulnérable que les gares ferroviaires historiques du Canada avant l'adoption du projet de loi C-62.

Le projet de loi C-7 a pour raison d'être la protection des phares patrimoniaux. L'article 3 se lit comme suit:

La présente loi a pour objet d'assurer la conservation et la protection des phares patrimoniaux:

a) en prévoyant un processus de sélection et de désignation des phares patrimoniaux;

(b) preventing the unauthorized alteration or disposition of heritage lighthouses; and

(c) requiring that heritage lighthouses be reasonably maintained.

Honourable senators, just as we would want our neighbours to maintain their homes, so, too, would they want us to do the same.

The bill defines “heritage lighthouse” as “a lighthouse designated as a heritage lighthouse under section 6, and includes any related site or structure that is included in the designation.”

The definition of the word, “alter” is, “includes to restore or renovate, but does not include to perform routine maintenance and repairs.”

In the bill we also find this definition, “‘Board’ means the Historic Sites and Monuments Board of Canada.” The minister responsible for this act, we trust, will be the Minister of Canadian Heritage.

Clause 4 states:

This Act applies to all lighthouses within the legislative authority of the Parliament of Canada.

Clauses 6 through 10 of Bill S-7 are to enable the Governor in Council, on the recommendation of the Minister of Canadian Heritage, to designate lighthouses and their related properties as heritage lighthouses and to set out a process for their designation as heritage structures.

Clauses 11 through 16 protect heritage lighthouses, and I draw your attention to clause 11(1) in particular which states:

No person shall remove, alter, destroy, sell, assign, transfer or otherwise dispose of a heritage lighthouse or any part of it, unless authorization to do so has been given by the Minister under this Act.

Clauses 11 through 16 also lay out a process for public consultations with regard to the disposition of heritage lighthouses. I would stress the vital importance of public participation.

Clause 17 simply requires that the owner of a heritage lighthouse, as I suggested a moment or two ago, maintain it in a condition in keeping with its heritage character. This is nothing more than municipalities require of homeowners. Who wants an eyesore next door? Heritage properties must be maintained.

Clause 18 empowers the Governor in Council to make regulations, and clause 18 simply amends the Department of Canadian Heritage Act giving the minister jurisdiction over heritage lighthouses in Canada.

b) en empêchant leur modification ou leur aliénation non autorisée;

c) en exigeant leur entretien dans une mesure raisonnable.

Honorables sénateurs, tout comme nous souhaiterions que nos voisins entretiennent leur maison, ils souhaiteraient eux aussi que nous fassions de même.

Le projet de loi définit le «phare patrimonial» comme suit: «phare — ainsi que tout site ou structure connexe — désigné comme phare patrimonial aux termes de l’article 6».

Le terme «modifier» est défini comme suit: «s’entend notamment du fait de restaurer ou de rénover, mais non d’effectuer l’entretien courant et les réparations».

Le projet de loi comporte également la définition suivante: ««Commission» La Commission des lieux et monuments historiques du Canada». Le ministre responsable de la loi, croyons-nous, sera le ministre du Patrimoine canadien.

L’article 4 énonce ce qui suit:

La présente loi s’applique aux phares relevant de l’autorité législative du Parlement du Canada.

Les articles 6 à 10 du projet de loi S-7 autorisent le gouverneur en conseil à désigner, sur recommandation du ministre du Patrimoine canadien, des phares et des propriétés connexes comme phares patrimoniaux et à lancer le processus de leur désignation comme phares patrimoniaux.

Les articles 11 à 16 prévoient un processus de consultation publique sur l’aliénation des phares patrimoniaux. J’attire votre attention sur le paragraphe 11(1), en particulier, qui se lit comme suit:

Nul ne peut enlever, modifier, démolir ou aliéner — notamment par vente ou cession — tout ou partie d’un phare patrimonial, à moins d’y avoir été autorisé par le ministre aux termes de la présente loi.

Les articles 11 à 16 prévoient un processus de consultation publique sur l’aliénation des phares patrimoniaux. Je veux souligner ici l’importance capitale de la participation du public à cette démarche.

L’article 17 exige simplement que le propriétaire d’un phare patrimonial, comme j’ai pu le laisser entendre il y a quelques instants, l’entretiennent de façon à respecter son caractère patrimonial. Ce n’est rien de plus que ce que les municipalités exigent de la part des propriétaires de maison. Qui veut avoir une horreur chez le voisin? Les propriétés patrimoniales doivent être entretenues.

L’article 18 autorise le gouverneur en conseil à établir un règlement, et l’article 18 modifie simplement la Loi sur le ministère du Patrimoine canadien de telle sorte que les phares patrimoniaux au Canada relèvent de la compétence du ministre.

In the end, this bill will enhance the powers of the Minister of Canadian Heritage and will allow for the designation, preservation, public consultation and general upkeep of Canada's heritage lighthouses.

Honourable senators, together with Senator Carney, I ask for your support in this measure.

May I invite Senator Carney to assist me in my opening remarks?

The Chairman: Absolutely. Thank you very much for that description of the bill.

The Honourable Pat Carney: I would also like to congratulate Senator Forrestall. He may have followed me up the stairs of those lighthouses, but he took the lead in this initiative to preserve our heritage lighthouses, and that should be acknowledged.

As he has pointed out, this bill is a modest bill, and it is designed to provide a means of designating heritage lighthouses, including public consultation where it is deemed useful, and a requirement that they be reasonably maintained. It does not apply to all lighthouses. I would emphasize that we are not asking for all lighthouses to be designated as heritage lighthouses, and not all would be automatically involved in public consultation. The bill provides for petitions, for requests that a specified lighthouse be designated as a heritage lighthouse, within a time frame, for the minister to consider.

Currently, there is no effective way of stopping the disposition or alternation of our lighthouses, which are so important to our maritime history. Of the 500 lighthouses in Canada, the Department of Fisheries and Oceans has indicated that about 200, over time, may be surplus to its operational requirements. There is no mandate for the Coast Guard to dispose of lighthouses. In the past, lighthouses were burned down, lighthouses were blown up, and lighthouses were sledgehammered, because it is not in the public interest to leave buildings of any kind, heritage or not, neglected and vulnerable to vandalism.

Passage of this bill is necessary because the present legislation has protected only 3 per cent of lighthouses, only 3 per cent nationally have been classified as heritage, which means that permission must be sought to change their designation, and those are limited only to federally owned buildings. This bill would apply to privately owned as well as publicly owned buildings.

In British Columbia, where we have 52 lighthouses, only two are classified as heritage and only seven have even partial protection. Partial protection means they can be declared a heritage building but, in fact, there is no mechanism to preserve them. Don Graham, who is a Point Atkinson lighthouse keeper, since retired, asked us why a lighthouse that has been designated

En fin de compte, ce projet de loi rehaussera les pouvoirs du ministre du Patrimoine canadien et autorisera la désignation, la conservation et l'entretien général des phares patrimoniaux du Canada, de même que des consultations publiques sur ce sujet.

Honorables sénateurs, accompagné du sénateur Carney, je vous demande d'appuyer cette mesure.

Puis-je inviter le sénateur Carney à compléter ma déclaration préliminaire?

Le président: Tout à fait. Merci beaucoup de fournir cette description du projet de loi.

L'honorable Pat Carney: Je tiens à féliciter moi aussi le sénateur Forrestall. Il s'est peut-être trouvé derrière moi dans l'escalier de ces phares, mais c'est lui qui a mené l'affaire quand est venu le temps de protéger nos phares patrimoniaux, et il faut le reconnaître.

Comme le sénateur la souligné, il s'agit d'un projet de loi modeste, conçu pour nous donner un moyen de désigner des phares comme patrimoniaux, en prévoyant notamment une consultation publique là où cela est jugé utile, et de contraindre les propriétaires à entretenir les phares dans une mesure raisonnable. Le projet de loi ne s'applique pas à tous les phares. Je tiens à le souligner: nous ne demandons pas que tous les phares soient désignés comme phares patrimoniaux; de même, la consultation publique ne serait pas systématique. Le projet de loi prévoit un recours à des pétitions, où les gens pourront demander qu'un phare particulier soit désigné comme phare patrimonial, dans un délai donné, pour que le ministre puisse envisager la chose.

À l'heure actuelle, il n'existe aucune façon efficace de faire cesser l'aliénation ou la cession de l'un de nos phares, qui ont une telle importance dans notre histoire maritime. Des 500 phares qui se trouvent au Canada, le ministère de Pêches et des Océans a déterminé que quelque 200, au fil du temps, pourraient se révéler excédentaires du point de vue de ses exigences opérationnelles. La Garde côtière n'a pas le mandat voulu pour s'occuper de l'aliénation des phares. Dans le passé, on a utilisé le feu, les explosifs, des masses même pour démolir les phares: il n'est pas dans l'intérêt public de laisser debout des bâtiments, qu'ils soient de nature patrimoniale ou non, qui sont négligés et qui se prêtent au vandalisme.

L'adoption de ce projet de loi s'impose, car la loi actuelle ne sert à protéger que 3 p. 100 des phares, 3 p. 100 seulement des phares à l'échelle nationale sont désignés comme étant éléments du patrimoine, ce qui veut dire qu'il faut obtenir la permission pour en modifier la désignation, et cela s'applique seulement aux bâtiments appartenant au gouvernement fédéral. Ce projet de loi s'appliquerait aux bâtiments appartenant à des intérêts privés aussi bien qu'au secteur public.

En Colombie-Britannique, là où nous avons 52 phares, deux seulement sont classés comme biens du patrimoine, et sept d'entre eux seulement jouissent d'une protection partielle. Par protection partielle, il faut entendre que le phare est déclaré édifice du patrimoine, mais, dans les faits, il n'existe aucun mécanisme pour le conserver. Don Graham, gardien du fort de Point Atkinson,

both a national historic site and a federal heritage building, the designation does not carry more weight? It is because there is no process to involve public consultation and maintain these lighthouses.

I took this bill to Terry Weber of the Coast Guard. He is the Superintendent of the Marine Navigation Services on the B.C. coast. He is responsible for the lighthouses that are still operating on the West Coast, as well as the ones that have been de-staffed. He has told me that passage of this bill would make it easier for the Coast Guard to deal with the lighthouses, operational and non-operational, because the Coast Guard, as I say, has no mandate to dispose of them. In cases where the Coast Guard has tried, valiantly, to ensure that they pass to local groups, it has been costly and inefficient. They have used an ad hoc method of doing it.

All of these lighthouses are still equipped with automatic lights. However, there were cases where community groups wanted to use the facilities that were surplus to the Coast Guard requirements.

Lester B. Pearson College wanted to use Race Rocks lighthouse as a scientific site, but the Coast Guard had trouble devolving that opportunity to the college. On my island of Saturna, our volunteer fire department uses the lighthouse, and there is a volunteer lighthouse keeper, but the process of getting leases was very difficult. In other instances, difficulties arise that involve environmental protection issues. Many lighthouses use mercury in the operation of the lights. In fact, in my research for this bill, I learned that the lighthouse at Langara still uses mercury to rotate the heavy glass structure that magnifies the beacon of the lighthouse.

With the passage of this bill, the Coast Guard would benefit. Their task would be made easier.

Senator Callbeck asked if the existing legislation is suitable and adequate. Our research shows that, no, it is not. We propose a much cleaner operational way of dealing with lighthouses. The proposed provisions in this bill are similar to those found in the act that protects canals, railway stations and others, and the cost is estimated at roughly \$2 million or \$3 million per year. That is probably less than the cost of demolishing, sledge hammering, burning or otherwise disposing of lighthouses.

Honourable senators, amazingly, eight of ten Canadian provinces have lighthouses. Only Alberta and Saskatchewan do not have lighthouses. Therefore, this initiative will impact on all Canadians who live near or sail on freshwater lakes or the oceans on our coasts. Passage of this bill will have a national impact.

We are now ready to answer any of your questions. We have witnesses from both coasts.

maintenant à la retraite, nous a demandé pourquoi, dans le cas d'un phare qui est désigné à la fois lieu historique national et édifice fédéral du patrimoine, la désignation n'a pas plus de valeur? C'est qu'il n'y a aucune démarche prévue pour consulter le public et entretenir ces phares.

J'ai montré le projet de loi à Terry Weber, de la Garde côtière. Il est surintendant des Services à la navigation maritime pour la côte ouest en Colombie-Britannique. Il est responsable des phares toujours en état de fonctionner sur la côte Ouest aussi bien que de ceux qui ont été mis hors service. Il m'a dit que l'adoption du projet de loi faciliterait la tâche de la Garde côtière en ce qui concerne les phares, qu'ils soient en service ou non, car la Garde côtière, comme je le dis, n'est pas actuellement mandatée pour en déterminer le sort. Dans les cas où, vaillamment, la Garde côtière a essayé de s'assurer que le phare se trouve entre les mains de groupes locaux, la démarche s'est révélée coûteuse et inefficace. Elle a essayé de régler le problème au cas par cas.

Tous ces phares sont encore dotés de feux à commande automatisée. Par contre, il y a eu des cas où les groupes communautaires souhaitaient utiliser les installations excédentaires de la Garde côtière.

Le Collège Lester B. Pearson voulait faire du phare de Race Rocks un lieu d'intérêt scientifique, mais la Garde côtière a eu de la difficulté à lui céder le phare. Dans mon île de Saturna, les pompiers volontaires utilisent le phare, et il y a un gardien de phare bénévole, mais il lui a été très difficile de s'occuper des baux. Dans d'autres cas encore, la question de l'environnement est à l'origine de difficultés particulières. Dans nombre de phares, on employait du mercure pour faire fonctionner le feu. De fait, en faisant des recherches concernant ce projet de loi, j'ai appris que, au phare de Langara, on emploie encore du mercure pour faire tourner la grosse structure de verre qui sert à grossir le feu.

La Garde côtière profiterait de l'adoption de ce projet de loi. Sa tâche serait simplifiée.

Le sénateur Callbeck a demandé si la loi existante est convenable et adéquate. Nos recherches laissent voir que, non, elle ne l'est pas. Nous proposons une façon beaucoup plus simple, sur le plan opérationnel, de s'occuper des phares. Les dispositions proposées dans le texte de loi s'apparentent à celles qui se trouvent dans la loi qui protège les canaux, les gares ferroviaires et autres structures, et le coût prévu est de l'ordre de deux ou trois millions de dollars par année. C'est probablement inférieur au coût que supposerait la démolition des phares, que ce soit à coup de masse ou par le feu, ou les autres formes d'aliénation.

Honorables sénateurs, il est très étonnant de le savoir, huit des dix provinces canadiennes ont des phares. Seule l'Alberta et la Saskatchewan n'en ont pas. Par conséquent, l'initiative dont il est question aura une incidence sur tous les Canadiens qui vivent près des lacs d'eau douce ou des océans sur nos côtes, ou qui y naviguent. L'adoption de ce projet de loi aurait un impact national.

Nous sommes maintenant prêts à répondre à toutes vos questions. Nous avons des témoins des deux côtes.

I particularly want to thank the members of the historical association of West Vancouver who spent seven years trying to have the Point Atkinson lighthouse designated as a heritage property so that they could assist in the maintenance of it. Under the existing process, they have failed to achieve that goal.

Senator Forrestall: Mr. Chairman, might I introduce Mr. Joe Varner and Ms. Tracy Bellefontaine, who assisted Senator Carney and myself in the preparation of our first and our second rounds.

Senator Cordy: Thank you for such a clear description of the purpose of this bill.

Being from Nova Scotia, I certainly know that Senator Forrestall has been working on the preservation of lighthouses for a very long time. In fact, I would be bold enough to say that he was doing it before his appointment to the Senate. He served as my MP for many years.

Senator Carney spoke about some lighthouses being private and some being public. How does one buy a lighthouse? How does a lighthouse become private property? Were those built by individuals?

Senator Carney: Under the Canadian Constitution, lighthouses are a federal responsibility. Under Treasury Board guidelines, if a lighthouse becomes surplus to the government, as a priority, it can be offered to other federal institutions. For instance, Senator Rompkey's favourite lighthouse is in the Strait of Belle Isle and is operated by Parks Canada. Parks Canada, in that case, took on the responsibility. However, Parks Canada is not in a position to take on all heritage lighthouses.

On occasion, lighthouses have been disposed of to the private sector. However, no process has been put in place to ensure that they are properly maintained or to ensure that, say, McDonalds does not operate one. Perhaps Senator Forrestall can explain why that is so. There is no obligation to have public consultation, and there is no process in place to maintain them. As well, there is no protection against them being altered or sold.

Senator Cordy: Have they been sold as surplus?

Senator Carney: Yes. There are none that I am aware of on my coast but, on the East Coast, some have been sold as surplus.

The Chairman: As an anecdotal piece of evidence, a small lighthouse used to operate in Cherry Hill, Lunenburg County. I had a place there for decades. Ultimately, because people stopped fishing, that lighthouse was abandoned. The individual with the property next to the lighthouse bought the lighthouse. By the way, he maintains it because it is a beautiful landmark. There is an example of a lighthouse that is privately owned now that was not privately owned when Cherry Hill was an active fishing community.

Je tiens particulièrement à remercier les membres de l'association historique de Vancouver-Ouest, qui ont travaillé pendant sept ans pour que le phare de Point Atkinson ait la désignation de bien du patrimoine, afin de pouvoir aider à en faire l'entretien. Les choses étant ce qu'elles sont en ce moment, ils n'ont pu y arriver.

Le sénateur Forrestall: Monsieur le président, puis-je vous présenter M. Joe Varner et Mme Tracy Bellefontaine, qui ont aidé le sénateur Carney et moi-même à préparer nos deux volets.

Le sénateur Cordy: Merci de nous avoir donné une description si claire de l'objet du projet de loi.

Étant originaire de la Nouvelle-Écosse, je suis certes au courant du fait que le sénateur Forrestall travaille depuis très longtemps à la protection des phares. De fait, j'oserais dire qu'il embrassait cette cause avant même d'être nommé au Sénat. Il a été mon député pendant de nombreuses années.

Le sénateur Carney a parlé du fait que certains phares sont privés et que certains sont publics. Comment fait-on pour acheter un phare? Comment un phare devient-il propriété privée? Est-ce que ce sont des phares qui ont été construits par des particuliers?

Le sénateur Carney: Selon la Constitution du Canada, les phares relèvent de la compétence fédérale. Selon les lignes directrices du Conseil du Trésor, si un phare devient excédentaire du point de vue des opérations du gouvernement, de façon prioritaire, il peut être offert à d'autres établissements fédéraux. Par exemple, le phare préféré du sénateur Rompkey se trouve dans le détroit de Belle Isle et est l'affaire de Parcs Canada. Parcs Canada, dans ce cas particulier, a assumé la responsabilité du phare. Par contre, Parcs Canada n'est pas capable de prendre en charge tous les phares patrimoniaux.

À l'occasion, des phares ont été cédés au secteur privé. Par contre, il n'existe aucune démarche qui permet de s'assurer que les phares en question sont entretenus convenablement ou de s'assurer que, disons, McDonald's ne s'y installe pas. Peut-être que le sénateur Forrestall pourrait nous en donner la raison. Il n'y a pas d'obligation de consultation publique, et il n'y a pas de démarche en place pour l'entretien des phares. De même, il n'y a pas de protection contre la modification ou la vente des phares.

Le sénateur Cordy: Est-ce qu'on a vendu des phares jugés excédentaires?

Le sénateur Carney: Oui. Il n'y en a pas eu dont je serais au courant sur ma côte à moi, mais, sur la côte Est, certains phares jugés excédentaires ont été vendus.

Le président: À titre de renseignement, il y a déjà eu un petit phare à Cherry Hill, dans le comté de Lunenburg. J'ai eu une maison là pendant des décennies. En fin de compte, comme les gens ont cessé de pêcher, le phare a été abandonné. Le type qui avait la propriété à côté a fini par acheter le phare. Soit dit en passant, il l'entretient parce qu'il s'agit d'un beau monument. C'est là l'exemple d'un phare qui appartient maintenant à des intérêts privés, mais qui n'appartenait pas à des intérêts privés à l'époque où Cherry Hill constituait une localité active du point de vue de la pêche.

Senator Carney: There was no process for public consultation and no restrictions on that owner to maintain it.

The Chairman: He has maintained it because he wants to do it, not because he has to maintain it.

Senator Cordy: You also said that, fortunately, there are still 500 lighthouses and that not all of them would be designated heritage lighthouses. Why would some of them not be designated as heritage lighthouses? Is it because of age or design? If they were built a long time ago, they should all be heritage lighthouses.

Senator Carney: That is an interesting point. The history of our coasts is quite different. In British Columbia, a lot of people had to die before a lighthouse was built. Many are built in areas where there is no road access. The Maritimes have a different settlement pattern and lighthouses were built for different reasons.

Many in British Columbia should be heritage but the fact is, of the 50-odd lighthouses, only two are classified as such. That is because of very limited architectural criteria. The criteria for classifying a lighthouse heritage at the moment, so that they cannot be altered without permission, deals with the age of the lighthouse and the construction. They must be architecturally amazing or pioneering.

For the seven others that are recognized as heritage, as Mr. Graham says, they could crumble to the ground and nobody would do anything. Recognizing them as a national or heritage site does not mean anyone will take on the responsibility for maintaining them. The Coast Guard does not have such a mandate. They are the operators. There is a gap in the system. We hope to fill that gap with the passage of this bill, which has been modeled on successful legislation for the protection of our railway stations and other structures.

Senator Cordy: If a community had a lighthouse and they wanted it to be designated as a heritage lighthouse, if this bill were to be passed, what steps would they go through to have it declared a heritage lighthouse?

Senator Forrestall: There are certain privately owned facilities that have already been designated. As Senator Carney indicated, under Treasury Board guidelines, the progression is that properties under federal jurisdiction are offered to other government departments, provinces or municipalities.

We have built into this bill, as you will notice, a two-year period in which someone from the private sector, a municipality or anyone else can make an application. Should the bill be passed without amendment, as we envision it, the application will be made to Canadian Heritage.

Le sénateur Carney: Il n'y avait pas de processus de consultation publique ni d'obligation d'entretien imposé au propriétaire.

Le président: Il l'a entretenu parce que c'est ce qu'il souhaite faire et non pas parce qu'il doit le faire.

Le sénateur Cordy: Vous avez dit aussi que, heureusement, il y a encore 500 phares et que tous ne seraient pas désignés comme étant des phares patrimoniaux. Pourquoi certains d'entre eux ne seraient-ils pas désignés comme tels? Est-ce en raison de leur âge ou de leur structure? Si les phares ont été construits il y a longtemps, ils devraient tous être des phares patrimoniaux.

Le sénateur Carney: Vous soulevez une question intéressante. L'histoire de la côte Ouest et l'histoire de la côte Est sont très différentes. En Colombie-Britannique, il y a bien des gens qui ont dû mourir avant qu'un phare ne soit construit. Nombre des phares se trouvent dans des endroits sans accès routier. Les Maritimes ont connu une colonisation différente, et les phares y ont été construits pour des raisons différentes.

Nombre des phares de la Colombie-Britannique devraient être considérés comme bien du patrimoine, mais, de la cinquantaine qui existe, deux seulement sont classés comme tels. Ce sont les critères architecturaux très limités qui sont en cause. Les critères de classification d'un phare patrimonial, en ce moment, de telle sorte qu'il ne serait pas possible de modifier le phare sans obtenir la permission au préalable, concerne l'âge du phare et sa construction. Du point de vue architectural, le phare doit être tout à fait étonnant, sinon tout à fait original.

Pour les sept autres qui sont reconnus comme phares patrimoniaux, comme M. Graham l'a dit, ils pourraient s'effondrer tout à fait sans que personne ne puisse rien faire. Ce n'est pas parce qu'ils sont reconnus comme lieu national ou lieu historique que quelqu'un a assumé la responsabilité de les entretenir. La Garde côtière n'est pas mandatée pour le faire. Elle est mandatée pour faire fonctionner les phares. Il y a une lacune dans le système. Nous espérons combler cette lacune avec l'adoption du projet de loi, qui a été modelé sur une loi fructueuse concernant la protection de nos gares ferroviaires et autres structures.

Le sénateur Cordy: S'il y a dans une localité un phare et que les gens souhaitent que celui-ci soit désigné comme phare patrimonial, dans la mesure où le projet de loi est adopté, quelles mesures doivent-ils prendre pour faire en sorte que le bâtiment soit déclaré phare patrimonial?

Le sénateur Forrestall: Il existe certainement des installations appartenant à des intérêts privés qui ont déjà eu cette désignation. Comme le sénateur Carney l'a dit, selon les lignes directrices du Conseil du Trésor, la progression prévue est que les biens relevant de la compétence fédérale sont offerts d'abord aux autres ministères, aux provinces ou aux municipalités.

Vous le remarquerez, nous avons prévu dans le projet de loi un délai de deux ans dans lequel quelqu'un du secteur privé, une municipalité, n'importe qui, peut faire une demande. Si le projet de loi est adopté tel quel, comme nous l'envisageons, la demande sera présentée au ministère du Patrimoine canadien.

Clause 8(1) states:

In this section, "petition" means a petition that a specified lighthouse be designated as a heritage lighthouse...

The petition is made to the appropriate department, which, in this case, is Canadian Heritage.

Senator Cordy: It would go to the department and work its way through from there.

Senator Forrestall: That is right.

Senator Carney: The bill states that the application must be received by the minister within two years. That is because these buildings are falling down from neglect. However, clause 7 states that the minister may, at any time, declare a lighthouse to be a heritage lighthouse. We are not just saying you must do it all within two years. We will not be able to deal with some of the B.C. lighthouses within two years. I wanted to clarify that.

Senator Forrestall: There is a five-year period after that for the minister to decide what appropriate action is to be taken with regard to disposal. There is then a process for disposal that falls under Treasury Board guidelines.

Senator Callbeck: Clause 8 deals with a petition that must be made within two years.

It looks from that as if they would not be able to send in a petition three years from now.

Senator Carney: I know you have raised this before. I can offer you the reasons that we have done that. Nothing restricts the minister from recommending at any time that a lighthouse be designated as a heritage structure.

I will give you an example. In British Columbia there is a lighthouse called Triple Island that is way off the coast. It is an architectural marvel. There is no community there at the present time that could petition. However, in time, there may be some extraordinary security reason or some other reason to increase its heritage status.

While we have stipulated two years so that people get moving on this, we have not precluded the minister from being able to designate a lighthouse in the future.

Senator Callbeck: In other words, five years down the road, a group could send in a petition?

Senator Carney: Yes, but we have stated that people should move on it. We do not want to tie the hands of DFO if someone wants to do something decades from now. We have stipulated two years, with an escape clause that the minister can always do this. There is a five-year response time, which gives people enough time to survey and decide what the appropriate action is.

Le paragraphe 8(1) se lit en partie comme suit:

Pour l'application du présent article, «pétition» s'entend d'une pétition demandant qu'un phare particulier soit désigné comme phare patrimonial.

La pétition est transmise au ministère intéressé, dans le cas qui nous occupe, le ministère du Patrimoine canadien.

Le sénateur Cordy: La pétition serait reçue au ministère et y serait traitée.

Le sénateur Forrestall: C'est cela.

Le sénateur Carney: Le projet de loi précise que le ministre doit avoir reçu la pétition dans les deux ans. C'est parce que les bâtiments s'effondrent du fait de la négligence. Tout de même, l'article 7 prévoit que le ministre peut à tout moment déclarer qu'un phare est un phare patrimonial. Nous ne disons pas seulement qu'il faut le faire dans les deux ans. Nous n'allons pas pouvoir régler le cas de certains des phares de la Colombie-Britannique dans les deux ans. Je voulais apporter cette précision.

Le sénateur Forrestall: Il y a, après cela, une période de cinq ans où le ministre peut déterminer quelle mesure s'impose. Il y a alors un processus d'aliénation qui relève des lignes directrices du Conseil du Trésor.

Le sénateur Callbeck: L'article 8 porte sur une pétition qui doit être présentée dans les deux ans.

D'après cela, on dirait qu'ils ne seront pas en mesure de transmettre une pétition d'ici trois ans.

Le sénateur Carney: Je sais que vous avez déjà soulevé la question. Je peux vous expliquer les raisons qui nous ont motivés à faire ce choix. Rien n'empêche le ministre de recommander, n'importe quand, qu'un phare soit désigné comme structure patrimoniale.

Je vais vous donner un exemple. En Colombie-Britannique, il y a un phare, le Triple Island, qui est situé très loin de la côte. C'est un bijou du point de vue de l'architecture. Il n'y a pas là, en ce moment, une population qui serait susceptible de présenter une pétition. Tout de même, à un moment donné, pour un motif de sécurité extraordinaire ou pour une autre raison, on pourrait en accroître le statut patrimonial.

Nous avons établi un délai de deux ans pour que les gens s'empressent d'agir, mais nous n'interdisons plus au ministre de désigner un phare comme étant patrimonial à l'avenir.

Le sénateur Callbeck: Autrement dit, dans cinq ans, un groupe pourrait envoyer une pétition?

Le sénateur Carney: Oui, mais nous avons dit que les gens doivent s'empresser d'agir. Nous ne souhaitons pas contraindre le MPO, dans le cas où quelqu'un déciderait d'agir dans 20 ou 30 ans. Nous avons fixé un délai de deux ans, avec une disposition d'exception qui permet au ministre d'agir en tout temps. Il y a un délai de réaction de cinq ans, qui donne aux gens suffisamment de temps pour sonder la situation et déterminer quelle mesure s'impose.

It is the same as government docks. The one on Saturna Island recently burned down. Some government docks are needed and part of the community. Others wither and die over time. Then land claims arise or something happens and suddenly the dock becomes important.

We are trying to leave some flexibility in the bill so that a few years from now, hands are not tied through having it declared a heritage lighthouse.

Senator Forrestall: I will just add to that, Senator Callbeck, if I may. You will notice, as you read through the bill, that we have placed this time restriction so as not to impose an undue delay upon the Department of Fisheries and Oceans in the normal prosecution of the fishery itself. Nothing is tied up for an undue length of time. That is why we have directed in the bill that the disposition be dealt with in not more than five years all together.

The petition to the minister is a two-year period, with a total of five years for the minister to act. In short, the minister has three years if the petition is made at the end of the two-year period.

Senator Carney: I would be remiss if I did not add something to that. My dream for the lighthouses on the West Coast has been to multitask them. We have a huge coast — 25,000 kilometres. Much of it is totally inaccessible.

My dream has always been to use them for security. Instead of limiting the mandate of the lightkeepers, who do not even have the authority to talk to the boats in their area, expand it so that they can report on illegal immigrants, obvious drug smuggling and be used by the RCMP for action against criminal activity.

They are now used for weather information. One of the biggest uses of staffed lighthouses in B.C. is to give the marine or aviation weather on a coast where the weather is always changing.

Terry Webber, the superintendent of marine services, told me that the Coast Guard is fully aware of this. They offered lighthouses in the past to other departments such as Parks Canada and the police. No one would pick up a share of the tab. They were unable to do that.

We should not restrict the use of lighthouses to navigational aids. In this day of security concerns, there are other uses. This bill would permit that flexibility.

Senator Cordy: My last question has to do with the maintenance of heritage lighthouses. If a government department owns a lighthouse, one would hope that they would

C'est comme dans le cas des installations portuaires du gouvernement. Celles de l'île Saturna ont passé au feu récemment. Certaines installations portuaires gouvernementales sont nécessaires et font partie de la localité. D'autres tombent en décrépitude. Ensuite, il y a des revendications territoriales ou autre chose, puis, subitement, les installations portuaires ont de l'importance.

Nous essayons de prévoir une certaine marge de manœuvre dans le projet de loi, si bien que, d'ici quelques années, notre champ d'action ne sera pas contraint du fait d'avoir déclaré un phare comme étant phare patrimonial.

Le sénateur Forrestall: Je tiens simplement à ajouter quelque chose, sénateur Callbeck, si vous le permettez. Vous remarquerez, en lisant le projet de loi, que nous avons prévu ce délai de façon à ne pas assujettir le ministère des Pêches et des Océans à un retard excessif en ce qui concerne les pêcheries. Rien n'est retardé pour un temps trop long. C'est pourquoi nous disons dans le projet de loi que le sort des phares doit être réglé d'ici cinq ans au maximum.

La pétition qu'il faut remettre au ministre est associée à un délai de deux ans, et le ministre doit agir dans les cinq ans au total. Autrement dit, le ministre dispose de trois ans pour agir si la pétition lui a été remise à la fin de la période de deux ans.

Le sénateur Carney: Je manquerais à mon devoir si je n'ajoutais pas une précision à cela. Mon rêve, pour les phares de la côte Ouest, c'est de les affecter à des tâches multiples. Nous avons une côte énorme — qui fait 25 000 kilomètres. Pour une grande part, elle est tout à fait inaccessible.

Mon rêve a toujours été d'employer les phares pour assurer la sécurité. Plutôt que de limiter le mandat des gardiens de phare, pourquoi ne pas les autoriser à s'adresser aux bateaux qui se trouvent dans leur zone, faire en sorte qu'ils puissent signaler les cas d'immigration illégale, des cas évidents de drogue passée en contrebande et aider la GRC à contrer les activités criminelles.

Ils contribuent en ce moment à l'établissement des données météorologiques. Une des tâches les plus importantes des phares de la Colombie-Britannique, quand il y a un gardien de phare, c'est de renseigner la marine ou l'aviation sur l'évolution de la météo le long d'une côte où les conditions météorologiques changent constamment.

Terry Webber, surintendant des Services à la navigation maritime, m'a dit que la Garde côtière est tout à fait consciente de ce fait. Par le passé, elle a offert des phares à d'autres organismes comme Parcs Canada et la police. Personne n'était prêt à assumer sa part des frais. Ils n'étaient pas en mesure de faire cela.

Nous ne devrions pas restreindre l'emploi des phares à celui d'aide à la navigation. À une époque qui est marquée par les préoccupations en matière de sécurité, d'autres utilisations sont possibles. Ce projet de loi nous donnerait la marge de manœuvre voulue.

Le sénateur Cordy: Ma dernière question porte sur l'entretien des phares patrimoniaux. Si un ministère possède un phare, il est à espérer qu'il possède les moyens de l'entretenir. Une des difficultés

have the finances to maintain it. One of the difficulties that owners of heritage homes in the Halifax area have had is that it is quite expensive to maintain the historical aspects.

Senator Forrestall, you said earlier that your hope would be that there would be community involvement in taking over a lighthouse and having it declared a heritage site. How would you see the maintenance aspect of the lighthouses owned by private individuals being taken care of?

Senator Forrestall: The bill speaks for itself. The responsibility for suitable maintenance of either an active or darkened lighthouse is a municipal one that would have to fall under considerations of unsightly premises. It would be the responsibility of the individual who owned the property to maintain it in keeping with the neighbourhood and good taste.

Senator Cordy: I understand the idea of unsightly premises, but would the maintenance not have to be done in accordance with the historical aspect of the building?

Senator Forrestall: Yes, it would.

Those that are privately owned are indeed maintained at a level significantly above that of government maintenance.

I do not have any particular fears. This is based upon studying this question for probably 20 or 25 years.

You will hear in a few minutes from some of the real treasures in Canada about how preservation of these buildings of historical significance should be viewed. I believe that they will suggest to you that they are reasonably well maintained in private hands. I say that at the risk of incurring the wrath of a series of levels of government.

The next step up, interestingly enough, in my experience has been the municipalities. The provinces will keep one or two painted for tourist and historic purposes, but they are not the best landlords in the world. The federal government, God love them, are somewhere in that list.

Senator Carney: There is no mandate to maintain them now.

Senator Forrestall: That is my point. At this point, they are deteriorating. I doubt that there is a member of Parliament who lives in a coastal community who has not had a plea from someone to find money to paint, repair the foundation or pay the light bill.

There are all sorts of problems. As with railways, those problems have been tackled by community groups. The problems have been overcome, and you know the beauty they provide. I suggest the lighthouses will attract that kind of treatment as well. That has been my experience.

I should mention, so that you can report back to another group, that there is also a role for the Halifax Rifles in matters such as this; and I am quite serious.

qu'éprouvent les propriétaires de domiciles patrimoniaux dans la région d'Halifax, c'est qu'il est assez coûteux d'entretenir le caractère historique du bâtiment.

Sénateur Forrestall, vous avez dit plus tôt que vous espériez que les gens de l'endroit participeraient et prendraient en charge le phare et le feraient déclarer bien du patrimoine. Comment voyez-vous l'aspect entretien des phares appartenant à des particuliers?

Le sénateur Forrestall: Le projet de loi est éloquent à cet égard. La responsabilité de l'entretien convenable d'un phare, qu'il soit actif ou non, relève de la municipalité et serait assujettie au critère concernant l'esthétique des lieux. Il appartiendrait au propriétaire d'entretenir le phare conformément au quartier et au bon goût.

Le sénateur Cordy: Je comprends l'idée de l'esthétique des lieux, mais l'entretien ne devrait-il pas être conforme à l'aspect historique du bâtiment?

Le sénateur Forrestall: Oui, il faudrait qu'il le soit.

Les phares qui appartiennent à des intérêts privés sont d'ailleurs entretenus de façon nettement supérieure à la norme gouvernementale.

Je n'ai pas de crainte particulière à ce sujet. Je dis cela après avoir étudié la question sur 20 ou 25 années, probablement.

Vous allez voir dans quelques minutes certains des véritables trésors que nous avons au Canada — pour montrer comment il faut voir la conservation de ces bâtiments d'une importance historique. Je crois que les gens vont vous dire que les phares sont raisonnablement bien entretenus quand ils se retrouvent entre les mains du secteur privé. Je le dis au risque de subir la colère de plusieurs ordres de gouvernement.

Le prochain échelon — fait assez intéressant —, selon mon expérience, c'est la municipalité. Les provinces gardent bien un phare ou deux, qu'elles font peindre pour des raisons touristiques et historiques, mais ce ne sont pas les meilleurs propriétaires qui soient. Le gouvernement fédéral — que Dieu le bénisse — se trouve quelque part dans la liste.

Le sénateur Carney: Il n'y a pas de mandat pour leur entretien, en ce moment.

Le sénateur Forrestall: C'est ce que je veux dire. En ce moment, les phares se détériorent. Je doute qu'il y ait un seul député habitant une localité côtière qui n'a pas eu droit au plaidoyer d'un citoyen qui souhaite que l'on trouve de l'argent pour faire peindre le phare, en réparer les fondations ou payer la facture d'électricité.

Toutes sortes de problèmes se présentent. Comme dans le cas des chemins de fer, ce sont des groupes communautaires qui se sont attaqués au problème. Les difficultés ont été réglées, et vous savez comment leur beauté inspire les gens. Je dirais que les phares susciteront le même genre de traitement. Cela a été mon expérience.

Je dois le souligner aussi, pour que vous puissiez en faire rapport à un autre groupe: il y a un rôle pour les Halifax Rifles dans cette histoire — et je suis tout à fait sérieux.

Senator Callbeck: First, my congratulations to Senator Forrestall for bringing this proposed legislation forward and to Senator Carney for her interest in lighthouses.

Coming from an island, I have a great interest in lighthouses because they have played a big part in the history, culture and landscape of our province.

I agree with the principle of the proposed legislation. Senator Cordy has covered most of the areas that I wanted to question. There is one issue about the lighthouses that are currently designated heritage buildings. Under the existing process, the Federal Heritage Building Review Office, FHBRO, has examined 200 lighthouses and 120 of those have been classified as heritage buildings. What will happen to those under this proposed legislation? Will they still be heritage lighthouses or will they have to be re-examined?

Senator Forrestall: We opted for the Historic Sites and Monuments Board, HSMB, because it already has similar responsibilities and is able to examine and make recommendations on the buildings held privately and publicly. That is not always possible under other auspices.

The bill and the Canadian Constitution Act of 1867 give Parliament jurisdiction over all lighthouses, both privately and publicly owned and operated.

The HSMB has a much greater scope for consideration in rendering a heritage decision. The Historic Sites and Monuments Board deals with both publicly owned and privately owned sites, which FHBRO cannot do because it is an agency of the Treasury Board and can only deal with federally held properties. FHBRO has a much narrower formula to determine whether a structure qualifies for heritage designation. For those reasons, we opted for the HSMB capacity.

Senator Carney: I might add to that coherent description of why the bill was written in such a way and why the HSMB was chosen.

To answer your question, heritage lighthouses now designated as heritage buildings would retain that designation. There would be public consultations on lighthouses that had been allowed to fall down so that community groups may take them on for restoration and preservation.

Right now, a structure can have heritage status but no one is mandated to look after it. That is the case with most of the light stations. They may have heritage recognition but there is no process or program in place for their maintenance and protection. That is the difference, and that is why in British Columbia, only two lighthouses are classified as heritage sites and thus protected.

Le sénateur Callbeck: D'abord, mes félicitations au sénateur Forrestall, pour avoir mis de l'avant ce projet de loi et au sénateur Carney pour l'intérêt qu'elle porte aux phares.

Étant originaire d'une île, j'ai beaucoup d'intérêt pour les phares: ceux-ci sont un facteur important dans l'histoire, la culture et le paysage de notre province.

Je suis d'accord avec le principe qui motive le projet de loi. Le sénateur Cordy a parlé de la plupart des aspects de la question que je souhaitais élucider. Il y a une question que je poserais à propos des phares qui sont actuellement désignés bâtiments patrimoniaux. Suivant la démarche actuelle, le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine, ou PEEFP, a examiné 200 phares, dont 120 ont été classés édifices du patrimoine. Qu'est-ce qui en adviendra avec l'adoption de ce projet de loi? Est-ce que ce sont encore des phares patrimoniaux, sinon faudrait-il réexaminer leur cas?

Le sénateur Forrestall: Nous avons opté pour la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, ou CLMH, car elle exerce déjà des responsabilités semblables et est en mesure d'examiner les bâtiments détenus par des intérêts autant privés que publics et de formuler à leur égard des recommandations. Ce n'est pas toujours possible sous d'autres auspices.

Le projet de loi et la Loi constitutionnelle de 1867 accordent au Parlement la compétence relative à tous les phares, que la propriété et l'exploitation soient de nature privée ou publique.

La CLMH, dans les décisions qui touchent le patrimoine, a des visées nettement plus larges. La Commission des lieux et monuments historiques du Canada étudie les lieux appartenant au secteur privé autant qu'au secteur public, chose que ne peut faire le BEEFP, car il s'agit d'une agence du Conseil du Trésor qui ne peut porter son regard que sur les propriétés du gouvernement fédéral. Le BEEFP applique une formule nettement plus restreinte pour déterminer si une structure correspond à la désignation patrimoniale. Pour ces raisons, nous avons décidé de recourir à la CLMH.

Le sénateur Carney: Permettez-moi d'ajouter une précision à cette description cohérente des raisons pour lesquelles le projet de loi a été rédigé de cette façon et des raisons pour lesquelles c'est la CLMH qui a été retenue.

Pour répondre à votre question, les phares patrimoniaux actuellement désignés édifices du patrimoine conserveraient cette désignation. Il y aurait des consultations publiques sur les phares qu'on a laissés se détériorer, pour que des groupes communautaires puissent les prendre en charge en vue de les restaurer et de les conserver.

En ce moment, une structure peut bénéficier de la désignation patrimoniale sans que personne ne soit mandaté pour s'en occuper. C'est le cas de la plupart des stations de phare. Elles sont peut-être connues comme étant un édifice du patrimoine, mais il n'existe aucune démarche ni aucun programme pour leur entretien et leur protection. Voilà la différence, et c'est pourquoi il

Seven lighthouses are recognized as heritage buildings and not protected and the rest are totally unprotected.

Senator Callbeck: In answer to the question, the lighthouse now classified as a heritage site will remain as such under this proposed legislation.

Senator Carney: That is correct.

Senator Morin: I only wish to congratulate Senator Forrestall and Senator Carney for producing this extraordinary bill.

Senator Robertson: My question is for clarification. First, congratulations to both of you; I know how long you have been working at this. It is important.

I do not fully understand clause 8(b), wherein the petition must be received within two years. Is the escape clause, "the minister at any time shall"? Do we have to wait for the minister or can we petition the minister? Are all petitions finished after two years?

Senator Forrestall: No, not necessarily finished.

Senator Robertson: Could someone still petition?

Senator Forrestall: The minister could be petitioned at any time.

Senator Robertson: — at any time.

Senator Forrestall: Yes.

Senator Robertson: The priority is in the first two years. Thank you.

May I have some information? These structures are so important to us, but if they are no longer used as navigational aids, is there a priority list in your study for which ones should be addressed first? Do you have to save the old ones first?

Senator Forrestall: Senator, we have two coasts and so I will let Senator Carney deal with this question because there are still some lights on the West Coast.

Senator Carney: That is the point. Senator Forrestall speaks for the East Coast, where there is only one staffed lighthouse, and there are some in Newfoundland.

Senator Robertson: Excuse me, Senator Carney, does that staffed lighthouse have any navigational use?

Senator Carney: Oh, yes. They still have lights. I do not know of any light station on the B.C. coast that has been abandoned.

Senator Robertson: I know of a few on the East Coast.

n'y a, en Colombie-Britannique, que deux phares classés comme lieux patrimoniaux et protégés comme tels. Sept phares sont reconnus comme édifices du patrimoine, mais ne sont pas protégés. Les autres sont tout à fait sans protection.

Le sénateur Callbeck: Pour répondre à la question, le phare qui est actuellement classé lieu patrimonial le demeurera avec l'adoption de ce projet de loi.

Le sénateur Carney: C'est juste.

Le sénateur Morin: Je souhaite simplement féliciter le sénateur Forrestall et le sénateur Carney d'avoir produit ce projet de loi extraordinaire.

Le sénateur Robertson: J'aimerais obtenir une précision. Premièrement, félicitations aux deux; je sais depuis combien de temps vous travaillez à ce projet. C'est un projet important.

Je ne comprends pas tout à fait l'alinéa 8b), où il est dit que la pétition doit être reçue dans les deux ans. Est-ce que la disposition d'exception se trouve au passage où il est dit que: «le ministre peut à tout moment.»? Faut-il attendre que le ministre agisse, ou encore faut-il adresser une pétition au ministre? Toutes les pétitions doivent-elles être parvenues dans les deux ans?

Le sénateur Forrestall: Non, pas nécessairement.

Le sénateur Robertson: Est-ce que quelqu'un pourrait encore présenter une pétition?

Le sénateur Forrestall: Une pétition pourrait être adressée au ministre n'importe quand.

Le sénateur Robertson: ... n'importe quand.

Le sénateur Forrestall: Oui.

Le sénateur Robertson: La priorité est accordée aux deux premières années.

Puis-je me renseigner sur une question? Ces structures ont pour nous une très grande importance, mais si elles ne servent plus d'aide à la navigation, avez-vous établi dans votre étude un ordre de priorité pour les phares? Est-ce qu'on sauve les plus vieux d'abord?

Le sénateur Forrestall: Sénateur, nous avons deux côtes, et je laisserai au sénateur Carney le soin de répondre à la question, car il y a encore certains phares qui fonctionnent sur la côte Ouest.

Le sénateur Carney: C'est justement cela. Le sénateur Forrestall parle pour la côte Est, là où il n'y a plus qu'un phare doté d'un gardien, et il y en a certains à Terre-Neuve.

Le sénateur Robertson: Je m'excuse, sénateur Carney, le phare dont il est question, celui où il y a un gardien, sert-il à la navigation d'une manière ou d'une autre?

Le sénateur Carney: Oh, oui. Le feu fonctionne toujours. Je n'ai pas connaissance d'une seule station de phare sur la côte, en Colombie-Britannique, qui ait été abandonnée.

Le sénateur Robertson: J'en connais quelques-unes sur la côte Est.

Senator Carney: They are either automated or staffed, and this is not the committee to speak to the need to increase their budget. They are either operational and automated or operational and staffed. Those are operational questions with which the Coast Guard would have to deal.

As I said, when you are looking at deeming 200 light stations surplus, but not necessarily the navigational aids, the Coast Guard does not have a mandate to deal with disposing of light stations and preserving of the ones to be retained.

Senator Forrestall: To finish that off, at one time, lighthouses were the signals to the man on the bridge to let him know how soon he might be home — he would count them as the ship passed. On the West Coast, you could not do it quite that way. There was not the need on our coast to maintain the numbers. To my undying shame, on my humble watch as Parliamentary Secretary to the Minister of Transport, lo and behold, this deed was perpetrated behind my back, so to speak.

Senator Roche: Like Senator Morin, I wish to congratulate Senator Forrestall for bringing this proposed legislation forward and I congratulate Senator Carney for her dedication.

This is an important issue and I speak in favour of the bill.

The Chairman: I thank Senator Carney and Senator Forrestall for appearing today. Of course, you are welcome to stay to hear the rest of the discussion.

Our next witnesses are Mr. Michel Audy and Ms. Lyn Elliot-Sherwood, from Canadian Heritage; and Mr. Jacques Lorquet and Mr. George Da Pont, from the Department of Fisheries and Oceans.

Ms. Lyn Elliot-Sherwood, Acting Executive Director, Heritage, Department of Canadian Heritage: Honourable senators, from the perspective of the Canadian Heritage portfolio, we will be speaking to Parks Canada's heritage designation responsibilities, as well as to the Historic Places Initiative being led by the Department of Canadian Heritage.

As you know, in 1998, the Parks Canada Agency was established as a departmental corporation under the Financial Administration Act. That means that Parks Canada is a separate legal entity, reporting to the Minister of Canadian Heritage and dedicated to delivering programs set out within the agency's legislation and policy authorities. The minister remains accountable for the overall direction of the agency and is accountable to Parliament for all Parks Canada activities. Overall policy responsibility rests with the Department of Canadian Heritage.

I will ask my colleague, Mr. Michel Audy from Parks Canada, to speak to the designation program operated by Parks Canada to provide a context.

Le sénateur Carney: Soit qu'elle fonctionne par commande automatisée, soit qu'il y a un gardien, et il n'appartient pas à notre comité de voir s'il serait nécessaire d'augmenter leur budget. Soit qu'elles sont opérationnelles avec commande automatisée, soit qu'elles sont opérationnelles avec gardien Ce sont des questions opérationnelles qui sont l'affaire de la Garde côtière.

Comme je l'ai dit, quand vient le temps de déclarer excédentaires quelque 200 stations de phare, sans toucher forcément aux aides à la navigation, la Garde côtière n'est pas mandatée pour agir.

Le sénateur Forrestall: Vidons la question. À une certaine époque, les phares permettaient à l'homme sur le pont de savoir dans combien de temps encore il serait à la maison — il les comptait au fil de la côte. Sur la côte Ouest, ce n'est pas tout à fait de cette façon qu'on procédait. Il n'était pas nécessaire d'en avoir tant. C'est la honte de ma vie: pendant mon séjour en tant que secrétaire parlementaire du ministre des Transports, voilà que cet acte répréhensible a été perpétré dans mon dos, pour ainsi dire.

Le sénateur Roche: Comme le sénateur Morin, je tiens à féliciter le sénateur Forrestall d'avoir présenté ce projet de loi et je tiens à féliciter le sénateur Carney de son dévouement.

Voilà une question importante, et je me prononce en faveur du projet de loi.

Le président: Je remercie le sénateur Carney et le sénateur Forrestall d'avoir comparu aujourd'hui. bien entendu, si vous voulez rester pour assister au reste de la discussion, vous êtes les bienvenus.

Nos prochains témoins sont M. Michel Audy et Mme Lyn Elliot-Sherwood, de Patrimoine canadien; et M. Jacques Lorquet et M. George Da Pont, du ministère des Pêches et des Océans.

Mme Lyn Elliot-Sherwood, directrice exécutive par intérim, Patrimoine, ministère du Patrimoine canadien: Honorables sénateurs, du point de vue du portefeuille du Patrimoine canadien, nous allons traiter des responsabilités de Parcs Canada en matière de désignation patrimoniale aussi bien que du projet «Les endroits historiques» dont le ministère du Patrimoine canadien se fait la figure de proue.

Comme vous le savez, en 1998, l'agence Parcs Canada a été créée à titre d'établissement public sous l'égide de la Loi sur la gestion des finances publiques. Cela veut dire que Parcs Canada constitue une entité juridique distincte, redevable au ministre du Patrimoine canadien et mandatée pour mettre en application les programmes établis dans les limites que lui confèrent les lois et politiques qui sont applicables. Le ministre demeure responsable de l'orientation générale de l'agence, et il est responsable devant le Parlement de l'ensemble des activités de Parcs Canada. La responsabilité globale à l'égard des politiques est l'affaire du ministère du Patrimoine canadien.

Je vais demander à mon collègue, M. Michel Audy, de Parcs Canada, de parler du programme de désignation de Parcs Canada, pour situer la question dans un contexte.

[Translation]

Mr. Michel Audy, Executive Secretary, Historic Sites and Monuments Board of Canada: The Parks Canada Agency is responsible for three heritage designation programs related to Bill S-7. The first is the National Commemoration Program, which identifies places, persons, and events of national historic significance. That is done through the Historic Sites and Monuments Board of Canada, which advises the Minister of Canadian Heritage on the designation of these subjects. Parks Canada supplies the research support for that program and also the secretariat. It installs commemorative plaques and monuments, and it administers about one in six of the more than 850 national historic sites. Fourteen lighthouses have been designated as national historic sites. Of these, nine are administered by DFO and five by Parks Canada.

[English]

The second program addresses the protection of federal heritage buildings under the Treasury Board heritage buildings policy. Under the policy, federal buildings more than 40 years old are evaluated and may be designated at the highest level, as we heard earlier, which is "classified," or at the next level, as "recognized."

Parks Canada is responsible for providing the research and administering the policy through the Federal Heritage Buildings Review Office, known under its acronym of FHBRO. The policy holds individual deputy ministers and individual departments accountable for the management of heritage buildings in their own departments. Its purpose is to protect the heritage character of buildings while the property is within the federal jurisdiction.

There are currently 269 classified and 1,085 recognized federal heritage buildings. FHBRO evaluated a total of 287 lighthouses. Of these, 22 were designated as classified and 104 as recognized.

The third heritage program administered by Parks Canada addresses the heritage railway stations. This program was established in 1988 under the Heritage Railway Stations Protection Act, which applies to railway companies under Part 3 of the Canada Transportation Act.

[Translation]

The Historic Sites and Monuments Board of Canada has evaluated over 300 railway stations and, upon its advice, the Minister of Canadian Heritage has designated 174 heritage railway stations. Under the Heritage Railway Stations Protection Act, a railway company may not remove, destroy, alter, sell, assign, transfer or otherwise dispose of a heritage railway station owned by it without the permission of the

[Français]

M. Michel Audy, secrétaire exécutif, Commission des lieux et monuments historiques du Canada: Parcs Canada est responsable de trois programmes de désignation patrimoniale liés au projet de loi S-7. Le premier est le programme de commémoration nationale dans le cadre duquel on identifie les endroits, personnes et événements d'importance historique nationale. Le ministre du Patrimoine canadien désigne les sujets d'importance historique nationale suivant les avis de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Parcs Canada se charge du soutien à la recherche de ce programme et du secrétariat de la Commission. L'agence installe des plaques commémoratives, inaugure des monuments et administre environ un lieu historique national sur six. On compte plus de 850 de ces lieux au Canada. Parcs Canada était responsable de l'administration de seulement 147 lieux historiques nationaux du Canada. Quatorze phares ont été désignés lieux historiques nationaux du Canada. De ce nombre, neuf sont administrés par le ministère des Pêches et Océans, et cinq sont administrés par Parcs Canada.

[Traduction]

Le deuxième programme concerne la protection des édifices fédéraux du patrimoine, conformément à la politique du Conseil du Trésor en la matière. Selon cette politique, les édifices fédéraux qui ont plus de 40 ans sont évalués, puis peuvent être désignés au niveau supérieur, comme nous l'avons entendu dire plus tôt, c'est-à-dire «classé» sinon au niveau suivant, c'est-à-dire «reconnu».

Parcs Canada a pour responsabilité de mener à bien les recherches nécessaires à cet égard et d'appliquer la politique par l'entremise du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine, dont on connaît mieux le sigle: BEEFP. La politique tient les sous-ministres individuels et les ministères particuliers responsables de la gestion des édifices du patrimoine dans leur propre ministère. Il s'agit de protéger le caractère patrimonial des édifices, dans la mesure où il s'agit de propriétés relevant de la compétence fédérale.

Il existe actuellement 269 édifices du patrimoine classé et 1 085 édifices du patrimoine reconnus du côté fédéral. Le BEEFP a évalué au total 287 phares. Du nombre, 22 ont été désignés comme étant classés, et 104, comme étant reconnus.

Le troisième programme du patrimoine dont s'occupe Parcs Canada concerne les gares ferroviaires. Le programme a été créé en 1988 sur l'impulsion de la Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales, qui s'applique aux sociétés ferroviaires sous le régime de la partie 3 de la Loi sur les transports au Canada.

[Français]

La Commission des lieux et monuments historiques du Canada a évalué plus de 300 gares ferroviaires. Suivant ces avis, le ministre du Patrimoine canadien a désigné 174 gares ferroviaires patrimoniales. En vertu de la Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales, une compagnie de chemin de fer ne peut enlever, démolir, modifier ou aliéner une gare ferroviaire patrimoniale dont elle est propriétaire sans l'autorisation du

Governor in Council upon the recommendation of the minister. The HSMBC Secretariat administers the Act by reviewing all applications for interventions, advising the minister on the appropriate course of action to ensure protection of heritage character, ensuring that the public is informed of these requests and by organizing public hearings when required. Parks Canada provides the research support to the HSMBC.

[English]

The Heritage Railway Stations Protection Act, however, no longer applies when a heritage railway station is sold to an entity not identified under the Canada Transportation Act. For that reason, the Historic Sites and Monuments Board Secretariat negotiates the application of provincial or territorial heritage legislation to ensure the continued protection of the station as a condition of sale or transfer. Sixty-four heritage railway stations of the 174 that have been designated have been sold or transferred under these conditions.

In closing, Mr. Chair and honourable senators, Parks Canada offers two observations with respect to Bill S-7. Bill S-7, as you know, is modelled after the Heritage Railway Stations Protection Act, but that act applied to buildings that were otherwise outside the legislative jurisdiction of Parliament. By contrast, the lighthouses that would be affected by Bill S-7 are already under the direct control of the federal government and managed through Treasury Board real property policies. Secondly, Parks Canada supports Bill S-7 in principle. However, the bill does impose new costs but no source of funds for research, evaluation and designation of lighthouses and the review of the intervention process.

Ms. Elliot-Sherwood: Mr. Chair, the Historic Places Initiative — to save time, HPI from here on — was formally launched in 2001 as a broad strategy to engage public, private and voluntary sector participation in built heritage conservation. As part of this strategy, to address gaps in federal legislation, the Government of Canada is considering legislation to establish a new Canada historic places act, and to strengthen legislation for National Historic Sites.

In addition, Canadian Heritage and Parks Canada are working with partners to build three essential tools to support engagement in the initiative: a Canadian register of historic places; conservation standards and guidelines; and a certification process to determine eligibility of expenses and proposals within the new HPI contribution program announced in the 2003 federal budget.

The new Canada historic places act would offer legal protection for historic places on federal lands and archaeological resources on or under federal lands or waters. The proposed legislation would also formally recognize the

gouverneur en conseil sur recommandation du ministre. Le secrétariat de la Commission applique la loi en examinant toutes les demandes d'intervention, en informant le ministre de la marche à suivre appropriée pour assurer la protection du caractère patrimonial, et en organisant des audiences publiques dans des cas exceptionnels. Parcs Canada fournit alors à la Commission, dans ces cas, du soutien à la recherche.

[Traduction]

La Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales, toutefois, ne s'applique plus dans les cas où une gare ferroviaire patrimoniale est vendue à une entité qui ne figure pas dans la Loi sur les transports au Canada. Pour cette raison, le Secrétariat de la Commission des lieux et monuments historiques négocie l'application de lois patrimoniales provinciales ou territoriales, afin de s'assurer de continuer à protéger la gare en tant que condition de la vente ou de la cession. Soixante-quatre gares ferroviaires patrimoniales, parmi les 174 ayant été désignées comme telles, ont été vendues ou cédées dans de telles conditions.

Pour terminer, monsieur le président, honorables sénateurs, Parcs Canada formule deux observations en rapport avec le projet de loi S-7. Le projet de loi S-7, comme vous le savez, est modelé sur la Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales, mais cette dernière s'appliquait à des édifices qui échappaient autrement à la compétence législative du Parlement. À l'inverse, les phares dont il est question dans le projet de loi S-7 sont déjà sous le contrôle direct du gouvernement fédéral et sont gérés par l'entremise des politiques en matière de biens immobiliers du Conseil du Trésor. Deuxièmement, Parcs Canada appuie en principe le projet de loi S-7. Tout de même, le projet de loi impose des coûts, sans que soient prévues des sources de fonds pour la recherche, l'évaluation et la désignation des phares ainsi que l'examen du processus d'intervention.

Mme Elliot-Sherwood: Monsieur le président, le projet «Les endroits historiques» a été lancé en bonne et due forme en 2001, dans le contexte d'une stratégie globale visant à encourager le grand public, le secteur privé et le secteur bénévole à participer à la conservation du patrimoine bâti. Dans le cadre de cette stratégie, pour combler les lacunes dans les lois fédérales, le gouvernement du Canada envisage de légiférer pour établir une nouvelle loi sur les lieux historiques au Canada, ainsi que de renforcer les dispositions législatives touchant les lieux historiques nationaux.

En outre, Patrimoine canadien et Parcs Canada travaillent avec des partenaires à mettre au point trois outils essentiels pour soutenir la participation au projet: un registre canadien des lieux historiques; des normes et des lignes directrices pour la conservation; et un processus d'agrément visant à déterminer l'admissibilité des dépenses et des propositions dans le contexte du nouveau programme de contribution «Les endroits historiques» annoncé dans le cadre du budget fédéral de 2003.

La nouvelle Loi sur les endroits historiques du Canada ferait bénéficier d'une protection juridique les endroits historiques situés sur des terres fédérales et les ressources archéologiques qui se trouvent soit sur les terres fédérales, soit sous les eaux fédérales.

Canadian register of historic places, to which I just alluded, and commit the Government of Canada to the agreed-upon conservation standards and guidelines.

The proposed Canada historic places act and the proposed modifications to the National Historic Sites and Monuments Act would include provisions for the protection of federal heritage buildings and National Historic Sites. The federal government would be required to ensure that its National Historic Sites and classified buildings — those for which my colleague described the processes for the designation — are appropriately maintained and protected against harmful or destructive actions.

Maintenance and any proposed change or addition to a federally owned National Historic Site or classified building would have to be carried out in accordance with the new conservation standards and guidelines. As I believe Mr. Audy has mentioned, 28 lighthouses owned by Parks Canada and DFO are covered by those two designations.

Under the proposed legislation, if a National Historic Site or classified building were to be sold or leased out by the Government of Canada, specific legal instruments would be required to ensure that the building would continue to receive the same high level of conservation protection.

In the case of buildings that have received the lower status — the recognized buildings — the proposed legislation would encourage the use of the standards and guidelines and require departments, agencies and Crown corporations to take into account the heritage status of the building. Ninety-nine lighthouses are currently designated as recognized.

It is also the intention of the proposed legislation that we have described in consultation documents to ensure that no demolition of any part of National Historic Sites or classified federal heritage buildings within the federal inventory could take place without the consent of Parliament.

[Translation]

As part of the Heritage First thrust of the proposed legislation, all federal departments, Crown corporations and agencies would be required to give priority consideration to using national historic sites and classified federal heritage buildings before opting for new construction or leases. The proposed legislation would require federal entities to take into account in their actions the heritage value of all places on the new Canadian Register of Historic Places, including those places designated by provinces, territories or municipalities which are owned by other levels of government, community groups, heritage societies, the private sector or individual Canadians.

We would be happy to make available to you copies of the discussion papers circulated last fall.

Le texte de loi permettrait également d'officialiser le registre canadien des endroits historiques, auquel je viens de faire allusion, et engagerait le gouvernement du Canada à respecter les normes et lignes directrices sur lesquelles on s'entendra en matière de conservation.

La Loi sur les endroits historiques du Canada qui est proposée et les modifications proposées de la Loi sur les lieux et monuments historiques renfermeraient des dispositions prévoyant la protection des édifices fédéraux du patrimoine et des lieux historiques nationaux. Le gouvernement fédéral serait tenu de s'assurer que ces lieux historiques nationaux et édifices classés — ceux dont mon collègue a décrit la désignation — sont entretenus convenablement et protégés contre toute mesure nuisible ou destructrice.

L'entretien et tout projet de modification ou d'extension d'un lieu historique national ou d'un édifice classé appartenant au gouvernement fédéral se feraient obligatoirement en conformité avec les nouvelles normes et lignes directrices en matière de conservation. Comme je crois que M. Audy l'a dit, 28 phares appartenant à Parcs Canada et au MPO sont touchés par les deux désignations en question.

Selon le projet de loi, si un lieu historique national ou un édifice classé est vendu ou cédé par le gouvernement du Canada, il faut des instruments juridiques particuliers pour s'assurer que l'édifice continuera de recevoir le même degré élevé de protection et de conservation.

Dans le cas des édifices dont la désignation est «inférieure» — les édifices «reconnus» —, le projet de loi encouragerait l'application des normes et des lignes directrices et exigerait des ministères, organismes et sociétés d'État de prendre en considération le caractère patrimonial de l'édifice. Quatre-vingt-dix-neuf phares sont actuellement désignés comme étant reconnus.

Le projet de loi que nous avons décrit dans les documents de travail vise également à garantir qu'il n'y ait, sans le consentement du Parlement, aucune démolition d'un élément quelconque d'un lieu historique national ou d'un édifice fédéral du patrimoine classé faisant partie du répertoire fédéral.

[Français]

Tous les ministères fédéraux, sociétés d'État et agences sont visés par la politique du patrimoine dans la législation proposée. Ceux-ci devront considérer l'utilisation des lieux historiques nationaux et édifices fédéraux du patrimoine avant d'entreprendre de nouvelles constructions ou de signer de nouveaux baux. La législation proposée obligerait les institutions fédérales à tenir compte de la valeur patrimoniale de tous les lieux sous le nouveau répertoire canadien des lieux patrimoniaux. Inclus sont les lieux désignés par les provinces, territoires ou municipalités, appartenant à d'autres paliers du gouvernement, à des groupes locaux, à des sociétés du patrimoine dans le secteur privé ou à des particuliers.

Il nous fera plaisir de mettre à votre disposition des copies des documents de consultation que nous avons distribués l'automne dernier.

[English]

Mr. George Da Pont, Assistant Deputy Minister, Corporate Services, Department of Fisheries and Oceans: Thank you very much, Senator Kirby, for the opportunity to appear before this committee. As can you appreciate, the Department of Fisheries and Oceans, as the federal custodian of lighthouse properties across Canada, obviously has a clear interest in speaking to Senator ForreSTALL's proposed legislation.

Let me say at the outset, as my colleagues did, that DFO fully agrees with the objectives of the proposed legislation of preserving the historical and cultural value of heritage assets. In particular, we appreciate the public's desire to preserve the cultural heritage of Canada's lighthouses, and no department can better appreciate the contribution lighthouses have made over the centuries towards the saving of lives of seafarers and the settlement and development of our country.

However, this being said, we do have some concerns with the proposed legislation, with the way it is currently written and some uncertainty on its application. It clearly has the potential to have an impact on DFO's operational capability, and it may well impose some additional financial obligations.

There are currently 261 lighthouses in DFO's inventory, of which 121 have been assessed under the current heritage policy guidelines. Seventy-four of those assessed properties have been recognized for their heritage characteristics, and 17 have been officially classified. DFO also owns a further 199 concrete structures and 357 wooden structures, considered as marine navigation aids, of which 36 have been recognized so far under the guidelines.

In fulfilling its responsibilities for the provision and maintenance of marine aids to navigation, including lighthouses, DFO conducts periodic reviews in consultation with users to ensure that there exists the right number and mix of aids to provide effective levels of safety and environmental protection. Through these reviews and the introduction of new technologies, an increasing number of lighthouse structures and properties are being identified as no longer required as aids to the navigation system.

Treasury Board policy on real property requires that custodial departments focus their real property expenditures on maintaining the properties they require for operational purposes. Any particular property that is no longer required for program delivery must be disposed of by sale or transfer. DFO's disposal procedures conform to federal policy on heritage buildings, so all properties over 40 years of age or more are assessed by the Federal Heritage Building Review Office prior to their disposal.

[Traduction]

M. George Da Pont, sous-ministre adjoint, Services intégrés, ministère des Pêches et des Océans: Je vous remercie, sénateur Kirby, de me permettre de comparaître devant le comité. Comme vous pouvez vous en douter, le ministère des Pêches et des Océans, en tant que gardien fédéral des phares du Canada, est directement touché par le projet de loi du sénateur ForreSTALL.

Permettez-moi d'entrée de jeu de préciser que MPO est entièrement d'accord avec l'idée de préserver la valeur historique et culturelle des biens patrimoniaux. Le ministère est également sensible au désir du public de préserver les phares du Canada, qui font partie de notre patrimoine culturel. Aucun autre ministère ne peut mieux comprendre le rôle qu'ont joué les phares pendant des siècles pour assurer la sécurité des gens de mer et favoriser l'établissement et le développement de la vocation maritime de notre pays.

Cela étant dit, nous avons cependant quelques inquiétudes au sujet de la loi qui est proposée, inquiétudes qui touchent plus particulièrement la formulation actuelle de la loi et son application. En fait, cette loi pourrait avoir d'importantes répercussions sur la capacité opérationnelle du MPO de même que sur ses obligations financières.

Nous possédons en ce moment 261 phares. De ce nombre, 121 ont été évalués en fonction des lignes directrices de la politique du patrimoine actuelle: 74 des sites évalués ont été reconnus comme ayant une valeur patrimoniale, et 17 ont été officiellement classifiés. Le MPO possède également 199 structures de béton et 357 structures de bois considérées comme des aides à la navigation; 36 de ces structures ont été jusqu'à maintenant reconnues comme ayant une valeur patrimoniale en fonction des lignes directrices.

Dans le cadre de nos responsabilités liées à la prestation et à l'entretien des aides à la navigation, ce qui inclut les phares, nous effectuons, en consultation avec les usagers, des examens périodiques pour nous assurer que nous disposons du nombre et de la variété d'aides nécessaires pour assurer la sécurité de la navigation et la protection de l'environnement. Par suite de ces examens et en raison des nouvelles technologies qui sont maintenant utilisées, il apparaît que de plus en plus de phares, de structures et de sites connexes ne sont plus requis comme aides à la navigation.

La politique du Conseil du Trésor sur les biens immobiliers précise que les ministères gardiens doivent utiliser leurs ressources pour conserver les biens dont ils ont besoin pour réaliser leur programme. Les ministères doivent se départir, par vente ou transfert, de tout bien immobilier dont ils n'ont plus besoin. La politique du MPO sur l'aliénation des biens immobiliers est conforme à la politique sur les édifices fédéraux du patrimoine, de sorte que tout bien immobilier de 40 ans doit être évalué par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine avant d'être aliéné.

Other federal government departments, provinces, municipalities and not-for-profit groups, in that order, are given the opportunity to acquire and preserve DFO's surplus lighthouses.

DFO also has special authority from Treasury Board to transfer lighthouses at nominal value to any government or not-for-profit party who agrees to maintain those properties for a predetermined number of years.

So far, 162 lighthouses and 126 aids to navigation have been designated as available for disposal.

Since DFO now has many lighthouses that are surplus to our needs, we believe that they could be more appropriately protected and maintained by other public agencies and groups that have the mandate and interest and can secure funding for this type of work. Many local municipalities or groups have expressed a desire to acquire lighthouse properties for preservation and tourist development in their communities. DFO believes that its surplus properties would be better served if transferred to interested communities rather than remaining as assets of DFO. In the past several years, we have been actively working with Parks Canada, provincial governments and not-for-profit organizations to ensure the transfer and preservation of surplus lighthouses.

To date, we have been successful in transferring a few lighthouses. I was going to go into detail with two examples, of a transfer in Point Albino and another one in the Gaspésie, but perhaps in the interest of time, I will skip over that. We are now engaged in discussions with the Province of Prince Edward Island, local community groups and the Atlantic Lighthouse Council regarding the possible transfer of 21 DFO lighthouses to the province. We have initiated similar discussions with New Brunswick and Nova Scotia.

Of course, the intent of any such transfers is to ensure that these assets contribute to local development and are protected for future generations.

These efforts may appear to be modest, but we have responded and will continue to respond to the expressed interest of communities.

However, in light of financial constraints and our huge asset base, DFO must invest funds in sites where there is a continuing need to maintain the structure for program delivery. Given that many of our lighthouses are no longer required for program purposes, most of them have not been very well maintained in the past few years. To bring them back to a "reasonable" standard, as would be mandated by this proposed bill, would require a significant investment on the part of DFO as the owner.

In addition, the proposed bill could establish some new mandatory obligations for the maintenance of heritage lighthouses without clearly defining, at this point, the scope and extent of those obligations. For example, we do not know what standards the Historic Sites and Monuments Board, referred to in the bill, would develop for the maintenance of heritage lighthouses.

Les phares peuvent être cédés à d'autres ministères fédéraux, à une province, une municipalité ou un organisme à but non lucratif, dans cet ordre, s'ils s'engagent à les préserver.

Le MPO peut également, en vertu d'une autorisation spéciale du Conseil du Trésor, transférer les phares pour une valeur nominale à un gouvernement ou à un organisme à but non lucratif qui accepte de s'en occuper pendant un nombre d'années déterminé.

À ce jour, 162 phares et 126 aides à la navigation ont été désignés comme excédentaires.

Puisque de nombreux phares ne sont plus utilisés, nous croyons que ces derniers seraient mieux protégés et entretenus s'ils étaient confiés à des groupes ou organismes publics intéressés qui seraient mandatés et qui disposeraient des fonds nécessaires pour le faire. Beaucoup de municipalités et de groupes sont intéressés à acquérir des phares pour les préserver et en faire des attractions touristiques. Le MPO croit qu'il est préférable de transférer ces phares aux collectivités intéressées plutôt que de les conserver dans son inventaire. Au cours des dernières années, nous avons travaillé en étroite collaboration avec Parcs Canada, les gouvernements provinciaux et divers organismes à but non lucratif pour assurer la préservation et le transfert des phares excédentaires.

Quelques phares ont été transférés avec succès jusqu'à maintenant. J'allais vous décrire en détail deux exemples, celui d'un transfert à Point Albino et d'un autre en Gaspésie, mais, par souci de brièveté, je les passerai sous silence. Nous avons présentement des discussions avec la province de l'Île-du-Prince-Édouard, des groupes locaux et l'Atlantic Lighthouse Preservation Council au sujet du transfert de 21 phares à la province. Nous avons commencé des discussions semblables avec le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse.

L'objectif de ces transferts est bien sûr de s'assurer que les phares servent au développement local et sont protégés pour les générations futures.

Ces efforts peuvent paraître modestes, mais nous avons répondu et continuerons de répondre à l'intérêt exprimé par les communautés.

Toutefois, en raison des nombreuses contraintes financières auxquelles ils doivent faire face et de son actif imposant, le MPO doit investir ses ressources là où cela est nécessaire. Étant donné que beaucoup de nos phares ne sont plus utilisés, leur état s'est détérioré au fil des ans. Leur remise en état nécessiterait un investissement important de la part du MPO en tant que propriétaire.

De plus, le projet de loi établit de nouvelles obligations pour l'entretien des phares patrimoniaux sans véritablement préciser la nature et la portée de ces obligations. Par exemple, nous ne savons pas quelle norme la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, citée dans le projet de loi, mettra en place pour la désignation et la conservation des phares patrimoniaux.

[*Translation*]

The bill would require DFO, as the owner of designated heritage lighthouses, to maintain them in a reasonable state of repair and in a manner in keeping with their heritage character.

[*English*]

The main financial impact on DFO would be the cost to refurbish lighthouses to a reasonable standard. DFO has not had an opportunity to estimate these costs but believes they would be significant, probably in the tens of millions of dollars. In any event, unless there were additional new sources of funding, this could only be accomplished by diverting funds from ongoing Coast Guard or other DFO operational programs.

Furthermore, we believe — and I believe this was noted by the sponsors of the bill — that under the proposed legislation, the number of designated heritage lighthouses could very well be much higher than the number currently designated under the present heritage policy guidelines.

It is not known at this time what criteria would be used by the Minister of Heritage to designate a heritage lighthouse, but there is a likelihood of increased designations, with a corresponding increase in maintenance obligations, as yet undefined, for DFO.

Finally, the proposed bill could potentially make it more difficult for DFO to dispose of lighthouses it no longer requires. First, the disposal process would appear to be more onerous and take longer than the current one. We understand that all disposals of heritage lighthouses would require the approval of the Minister of Canadian Heritage. Any dissenting party in the community could require the minister to hold a public consultation before making a decision.

[*Translation*]

By establishing a legal requirement for DFO to maintain, in good condition, all heritage lighthouses under its custody, regardless of their surplus status, there would be less of an incentive for communities or other levels of government to acquire these properties. The preservation of lighthouses would have to be assured by DFO by law.

[*English*]

Also, because of the maintenance standards attached to heritage lighthouses, many communities might be discouraged from assuming ownership of these properties. Simply put, they may be afraid to accept additional financial obligations unless there was an ongoing federal commitment to financial assistance.

In closing, thank you for the opportunity to share with you our views, and I would like to reiterate that notwithstanding these concerns, DFO does certainly support the objectives of the bill.

[*Français*]

En vertu du projet de loi S-7, le MPO devra, en tant que propriétaire de phares patrimoniaux, conserver les phares en bon état afin de respecter leur caractère patrimonial.

[*Traduction*]

Les coûts associés à la remise en état des phares suivant des normes raisonnables représentent un impact financier majeur pour le MPO. Nous n'avons pas eu l'occasion d'évaluer ces coûts, mais nous croyons qu'ils seraient élevés, probablement dans les dizaines de millions de dollars. De toute façon, le MPO n'aurait d'autre choix pour couvrir ces coûts que d'utiliser les ressources allouées à la Garde côtière ou à d'autres programmes.

De plus, avec la loi proposée — et je crois que les parrains de ce projet de loi ont signalé cet aspect —, le nombre de phares patrimoniaux pourrait être beaucoup plus élevé que ce qu'il est présentement en vertu des lignes directrices de la politique du patrimoine.

Nous ne savons pas pour le moment quels critères utilisera le ministre pour désigner un phare comme phare patrimonial, mais il risque d'y avoir une augmentation du nombre de désignations, laquelle s'accompagnera de nouvelles obligations du MPO liées à l'entretien de ces phares, obligations qui, comme je l'ai déjà mentionné, n'ont pas encore été définies.

Enfin, le projet de loi fait qu'il pourrait dorénavant être plus difficile pour le MPO de se départir des phares dont il n'a plus besoin. Le processus d'aliénation serait plus compliqué et plus long. D'après ce que nous comprenons, toute action visant l'aliénation d'un phare patrimonial devrait être approuvée par le ministre du Patrimoine canadien. Toute opposition à une telle action pourrait obliger le ministre à tenir des consultations publiques avant de pouvoir prendre une décision.

[*Français*]

En obligeant le MPO à maintenir en bon état tous les phares patrimoniaux dont il a la garde, qu'ils soient utilisés ou non, le projet de loi S-7 n'encourage pas les collectivités ou autres ordres de gouvernement à se porter acquéreur de ces phares. La préservation des phares serait, en vertu de la loi, la responsabilité du MPO.

[*Traduction*]

Par ailleurs, les normes relatives à l'entretien des phares patrimoniaux pourraient décourager beaucoup de collectivités qui auraient pu être intéressées à en faire l'acquisition. Ces dernières pourraient hésiter à accepter ces nouvelles obligations financières à moins que le gouvernement fédéral ne s'engage à leur offrir un appui financier.

Pour terminer, je tiens à vous remercier de l'occasion de vous présenter notre point de vue et à réitérer que, malgré ces préoccupations, le MPO appuie certainement les objectifs du projet de loi.

The Chairman: I wonder if I can just summarize what I heard you say. If I am wrong, please tell me. Parks Canada agrees in principle with the bill but is concerned about the fact it could impose some cost on them. I should tell you, by the way, that if we had introduced a bill that dealt directly with the cost, it would have been ruled out of order because you cannot initiate a money bill in the Senate. Heritage Canada did not take a position but gave a lengthy description of a new bill that might or might not appear at some time in the future. DFO supports the objectives and is happy to do all the off-loading it possibly can, but does not have any money to deal with the costs that might be imposed on it by this bill. Is that a fairly accurate summary of what was said? I am asking the question seriously.

Mr. Da Pont: I would not have chosen those words, Mr. Chairman, but I agree.

The Chairman: The essence of my summary was about right. I wanted to make sure I understood it. I do not have any other questions. The interesting part of this is that there are no objections in principle to the bill from anyone. The concern is, first, money, which, by the way, I would be worried about too if I were in your shoes, but that is not our problem. Second, there is a belief that it might be better handled under the proposed new legislation. When I look at all the bills stuck on the Order Paper on the other side and the fact that there will be a new government and a possible election, who the heck knows when any new piece of legislation may come along? I also understand the department's position. I wanted to make sure I had it reasonably well summarized.

Ms. Elliot-Sherwood: If I could add, Mr. Chairman, the department does support the bill in principle and echoes the cost issues noted by colleagues.

The Chairman: Do any of my colleagues have any questions, or did I recite a reasonable summary? Thank you all for coming.

We were about to switch to witnesses from the East Coast and the West Coast, but the clerk tells me we lost the connection. This was not an Air Canada flight. We cannot blame Mr. Milton for this one. This is a technological issue. We will give it two minutes. If that does not work, we will just proceed.

Senators, while we are waiting, I would like to have a member of the committee move a motion. This relates to the need for a small budget for the public health emergency infrastructure study. Let me remind you that we returned \$10,000 to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration that we did not spend on the mental health study. The purpose of this motion is to get the \$10,000 back. Therefore, we are not asking for an increase in their allocation to us. In view of the fact that the exact terms of reference of the proposed order have not gone through the Senate but will tomorrow, the motion that we need is as follows: That the committee empower the subcommittee on agenda and procedure, which is the steering committee, to present a budget request to the Internal Economy Committee and

Le président: Je me demande si je pourrais seulement résumer ce que je vous ai entendu dire. Si je me trompe, je vous prie de me corriger. Parcs Canada accepte en principe le projet de loi, mais est préoccupé par les coûts qu'il pourrait lui imposer. Je devrais vous dire, en passant, que si nous avions présenté un projet de loi portant directement sur les coûts, on l'aurait déclaré irrecevable, car on ne peut présenter un projet de loi de finance au Sénat. Patrimoine canadien n'a pas pris position, mais le ministère a présenté une description détaillée d'un nouveau projet de loi qui est susceptible d'être présenté ultérieurement. Le MPO appuie les objectifs du projet de loi et est heureux de se départir du plus grand nombre possible d'actifs inutiles, mais ne dispose pas des fonds nécessaires pour assumer les coûts qui pourraient découler de ce projet de loi. Est-ce que cela résume assez bien votre position? Je pose la question sérieusement.

M. Da Pont: Je ne l'aurais pas exprimé de cette façon, monsieur le président, mais je suis d'accord.

Le président: L'essentiel de mon résumé est assez fidèle. Je voulais m'assurer de comprendre. Je n'ai aucune autre question. Il est intéressant de souligner que tout le monde appuie en principe le projet de loi. La première préoccupation est l'argent, ce qui, en passant, m'inquiéterait aussi, si j'étais à votre place, mais ce n'est pas notre problème. Deuxièmement, on croit que la situation serait peut-être mieux gérée sous le régime du projet de loi proposé. Par contre, lorsqu'on envisage le nombre de projets de loi figurant au *Feuilleton* et la venue imminente d'un nouveau gouvernement, et peut-être d'une élection, qui sait quand un nouveau projet de loi sera présenté? Je comprends aussi la position du ministère. Je voulais seulement m'assurer de l'avoir assez bien résumée.

Mme Elliot-Sherwood: J'aimerais ajouter, monsieur le président, que le ministère appuie en principe le projet de loi et partage les préoccupations soulevées en ce qui concerne les coûts.

Le président: Est-ce que mes collègues ont d'autres questions, ou ai-je bien résumé la chose? Je vous remercie d'être venus.

Nous allions passer à des témoins de la côte Est et de la côte Ouest, mais le greffier me dit que nous avons perdu la connexion. Il ne s'agissait pas d'un vol d'Air Canada. Nous ne pouvons blâmer M. Milton cette fois-ci. C'est un problème technologique. Nous essaierons de nouveau dans deux minutes, et si cela ne fonctionne pas, nous passerons à autre chose.

Sénateurs, pendant que nous attendons, j'aimerais qu'un membre du comité présente une motion. Cela concerne le besoin de prévoir un petit budget pour l'étude sur l'infrastructure de mesures d'urgence en santé publique. Laissez-moi vous rappeler que nous avons retourné au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration une somme de 10 000 \$ que nous n'avions pas dépensée dans le cadre de l'étude sur la santé mentale. Cette motion a pour but de récupérer les 10 000 \$. Par conséquent, nous ne demandons pas une augmentation des sommes qui nous sont allouées. Puisque les paramètres exacts du mandat proposé n'ont pas encore été entendus par le Sénat, mais le seront demain, la motion dont nous avons besoin doit dire ce qui suit: Que le comité habilite le

to the Senate of up to \$10,000 on the proposed order of reference on public health emergency infrastructure, once this order is adopted by the Senate.

Senator Morin: I will move it.

The Chairman: That is fine.

Honourable senators, we are still waiting, so I will just brief you on several other things. The steering committee met last week and worked out two hearing schedules for the public health infrastructure study. One hearing schedule is based on the assumption that the Senate reconvenes, as the parliamentary calendar would call for, on September 16, and the second schedule is based on the assumption that we will reconvene a week later. The clerk, once he gets the program hooked up, will give them to you.

Let me explain that under any scenario, if in fact the Senate does not sit, we will do an extensive set of hearings on Tuesday, Wednesday, Thursday, September 16, 17 and 18. Whether the Senate sits or not, we are sitting. That is the first point. The second point is that we have had to include one or two Mondays, depending on whether the Senate sits or does not sit that week. Would you please put those dates in your book? We will begin, in any event, the week of September 15.

Do we need a motion to sit the week of September 16 in case we do not come back? I will ask the clerk to deal with Senator LeBreton and make sure that whatever needs to be done gets done tomorrow.

Senator LeBreton: We have been talking in caucus about sitting over the summer. That was one reason why they stood our motion. They thought we would be meeting over the summer. I said we were not. It was all about availability.

The Chairman: Can you speak to Senator Robichaud about that?

Senator LeBreton: I will speak to Senator Kinsella. I think we can make the argument that we were basing it on the parliamentary calendar.

The Chairman: That is right. We were due to be back, and the House of Commons will be back.

We now have our connections. I urge the witnesses to be brief because we do have some time constraints. Mr. Delgado, would you give us your thoughts on the bill, please.

Mr. James P. Delgado, Executive Director, Vancouver Maritime Museum: Honourable senators, I speak to you today not so much as the director of the maritime museum, but as the former head of maritime preservation for the U.S. government and as the implementer of a similar bill that the United States Congress tasked us with in 1987.

Sous-comité du programme et de la procédure, c'est-à-dire le comité de direction, à présenter au Comité de la régie interne et au Sénat une demande de crédits budgétaires de jusqu'à 10 000 \$ liée au projet d'un mandat sur l'infrastructure de mesures d'urgence en santé publique, lorsque ce mandat aura été adopté par le Sénat.

Le sénateur Morin: Je le propose.

Le président: C'est d'accord.

Honorables sénateurs, nous attendons toujours, alors je profite de l'occasion pour vous informer de plusieurs autres questions. Les membres du comité de direction se sont réunis la semaine dernière et ont établi deux calendriers d'audiences pour l'étude sur l'infrastructure de mesures d'urgence en santé publique. Le premier calendrier d'audience est fondé sur l'hypothèse selon laquelle le Sénat reprendra ses activités le 16 septembre, tel que prévu dans le calendrier parlementaire, et le deuxième calendrier se fonde sur l'hypothèse selon laquelle nous reprendrons les activités une semaine plus tard. Lorsqu'il aura rétabli la connexion, le greffier vous remettra ces calendriers.

Laissez-moi expliquer que, dans les deux cas, que le Sénat siège ou non, nous tiendrons un ensemble d'audiences le mardi 16, le mercredi 17 et le jeudi 18 septembre. Que le Sénat siège ou non, nous siégerons. C'est le premier point. Le deuxième point, c'est que nous avons dû ajouter un ou deux lundis, selon que le Sénat siège ou pas cette semaine-là. Je vous prierais d'indiquer ces dates dans votre agenda. De toute façon, nous commencerons au cours de la semaine du 15 septembre.

Devons-nous adopter une motion pour siéger au cours de la semaine du 16 septembre, au cas où nous ne reviendrions pas? Je demanderai au greffier de communiquer avec le sénateur LeBreton et de veiller à ce que tout ce qui doit être fait soit fait demain.

Le sénateur LeBreton: Nous avons parlé de siéger pendant l'été. C'est l'une des raisons pourquoi ils ont réservé notre motion. Ils croyaient que nous allions nous réunir pendant l'été. J'ai dit que ce n'était pas le cas. C'est une question de disponibilité.

Le président: Pouvez-vous en parler au sénateur Robichaud?

Le sénateur LeBreton: J'en parlerai au sénateur Kinsella. Je crois que nous pouvons faire valoir que nous nous étions fondés sur le calendrier parlementaire.

Le président: C'est d'accord. Nous devons être de retour, et la Chambre des communes sera de retour.

La connexion est rétablie. J'invite les témoins à être brefs, car nous avons peu de temps. Monsieur Delgado, veuillez s'il vous plaît nous présenter votre point de vue sur le projet de loi.

M. James P. Delgado, directeur exécutif, Vancouver Maritime Museum: Honorables sénateurs, je m'adresse à vous aujourd'hui, pas tant à titre de directeur du musée maritime qu'à titre d'ancien chef de la préservation maritime pour le gouvernement américain et à titre de responsable de l'exécution d'un projet de loi similaire qui nous avait été confié par le congrès américain en 1987.

What I find encouraging is that both the proposed legislation before you and the legislation that the Americans considered took existing federal programs, tasked them with an initiative, provided a small amount of funding and encouraged public and private sector partnership.

We surveyed every historic lighthouse, as well as every historic ship and historic site in the United States, with a staff of three, over a period of four years.

We utilized existing criteria and programs similar to those of Parks Canada and designated a number of sites as registered and as classified sites.

While some 70 per cent of the lighthouses in the inventory were designated under the National Register of Historic Places, a much smaller number were actually put on the National Historic Landmark list, which would be similar to National Historic Site status.

The most significant aspect of that legislation was the recommendation that we encourage public and private sector partnerships. The key to that was the development of a lighthouse-granting program, where we provided \$1 million to various heritage lighthouses throughout the United States and its territories. In its first year, that generated \$20 million in non-federal support, primarily from the not-for-profit sector, from granting agencies and foundations, which made a big difference in the preservation of lighthouses.

We did encourage the transfer of federal responsibility whenever possible, so that people could find other uses, for example, as museums, not-for-profit bed and breakfasts and the like. That also proved key to the preservation of many of these lighthouses.

In closing, echoing the comments of both the Department of Canadian Heritage and DFO, I support this bill. It is critical and key to the preservation of Canada's lighthouses. I would encourage you to consider providing some amount of funding for these programs to be implemented.

I would also encourage you to recognize that while both of these existing government departments have mandates that encompass these heritage lighthouses, the mandate of DFO in particular, while focused on other areas, could be augmented with support from Canadian Heritage and other outside partners.

Mr. Dan Conlin, Curator of Marine History, Maritime Museum of the Atlantic: Honourable senators, I am an historian working at the Maritime Museum in Halifax. I hear a lot from community groups who need help with research to preserve their lighthouses and to navigate the various federal channels, and who are trying to get federal heritage status for their sites. As a result, I am all too familiar with the shortcomings of the existing rules.

Je crois qu'il est encourageant de constater que le projet de loi qui vous est présenté et celui que les Américains vont examiner misent sur des programmes fédéraux existants, chargent ces programmes d'exécuter une initiative, prévoient un peu de financement et encouragent le partenariat avec les secteurs public et privé.

Au cours d'une période de quatre ans, nous avons examiné chaque phare historique, ainsi que tout navire et site historique aux États-Unis, avec un personnel constitué de trois personnes.

Nous avons utilisé des critères et des programmes similaires à ceux de Parcs Canada, et nous avons désigné un certain nombre de sites à titre de site inscrit et de site classifié.

Même si quelque 70 p. 100 des phares recensés étaient désignés dans le National Register of Historic Places, un nombre encore plus modeste de sites ont été versés dans le National Historic Landmark List, qui procure un statut analogue à celui des Lieux historiques nationaux.

L'aspect le plus important de ce projet de loi concernait la recommandation d'encourager le partenariat avec les secteurs public et privé. L'élément clé de cette démarche était la création d'un programme de cession de phare dans le cadre duquel on versait 1 million de dollars aux divers phares patrimoniaux se trouvant aux États-Unis et sur ses territoires. Au cours de la première année, l'initiative a permis de générer 20 millions de dollars de soutien non fédéral, principalement du secteur des organismes sans but lucratif, des organismes subventionnaires et des fondations, ce qui a contribué énormément à la préservation des phares.

Nous avons encouragé le transfert de la responsabilité fédérale lorsque cela était possible, de façon à ce que les gens puissent utiliser les phares à d'autres fins, à titre, par exemple, de musée, de gîte du passant sans but lucratif, et d'autres établissements du genre. Cela s'est aussi révélé un aspect essentiel à la préservation d'un grand nombre de ces phares.

Pour terminer, je me joins aux ministères du Patrimoine canadien et des Pêches et Océans en appuyant ce projet de loi. Il est essentiel à la préservation des phares du Canada. Je vous encourage à envisager l'octroi de financement pour l'exécution de ces programmes.

Je vous encourage aussi à reconnaître que, même si le mandat de ces ministères gouvernementaux concerne ces phares patrimoniaux, celui du MPO en particulier, même s'il s'attache à d'autres domaines, pourrait prendre de l'ampleur, avec le soutien de Patrimoine canadien et d'autres partenaires externes.

M. Dan Conlin, conservateur, histoire maritime, Musée maritime de l'Atlantique: Honorables sénateurs, je suis un historien qui travaille au musée maritime à Halifax. J'entends beaucoup de groupes communautaires dire qu'ils ont besoin d'aide avec leurs recherches pour préserver leurs phares et naviguer les divers canaux fédéraux, et qui tentent d'obtenir pour leurs installations le statut de patrimoine fédéral. Ainsi, je ne connais que trop bien les lacunes des règles existantes.

Just a brief word about the historical significance of lighthouses — Canada has a unique achievement worldwide in this. We were a tiny nation in 1867 with the world's largest coastline. We inherited a small number of colonial lighthouses. We developed a unique Canadian way of building hundreds and hundreds of wooden lighthouses, in contrast to the big stone towers that the Europeans and Americans adopted, and staffed them with families. They were community based, unlike the quasi-military corps of lighthouse-keepers that you see in Europe.

We built a unique network of lighthouses that are fundamentally landmarks. They are landmarks for navigators, but also they demarcate our coastline. They are a very special heritage property and we think they deserve special recognition.

I would like to point out some of the flaws in the existing federal system. The departments from whom you heard previously have laid it out. The historic sites and monuments declaration is mainly an honorific. You receive a plaque but there is no protection of the building or the site. The classified FHBRO status protects the building from demolition or defacement, but it has only been awarded to 22 lighthouses. Speaking from experience, it is impossible now to get a lighthouse classified with FHBRO status.

That leaves you with the recognized status, which gives partial protection for lighthouses. You have to review it before you tear it down. That has only been doled out to 104. The number you did not hear from FHBRO is they rejected 161 lighthouses for any heritage protection. For every one lighthouse in Canada that gets classified status, seven are rejected and left to the wolves.

That compares very poorly with the United States where over 70 per cent of lighthouses over 50 years old have protection under the National Register of Historic Places. There seems to be a different philosophy in Ottawa, whereby you look for a small number of elite examples of lighthouses and reject all the others. In the United States, if a lighthouse is important to its community, it gets the recognition and protection.

To speak to the bill directly, we are pleased that it designates lighthouses as a keystone, an important national heritage symbol.

There are lighthouses not just on the Atlantic and Pacific coasts, but also all up the St. Lawrence River and into the Great Lakes. Every province in Canada, with the exception of two, has lighthouses. In fact, Canada has the second largest number of lighthouses. They are truly national structures. We appreciate the fact that some attention is being given to lighthouses; that they are being singled out, much as railway stations were, with their own proposed legislation.

J'aimerais seulement dire quelques mots sur l'importance historique des phares — le Canada s'est particulièrement démarqué à cet égard. En 1867, nous étions une nation minuscule, dotée du plus long littoral au monde. Nous avons hérité d'un nombre modeste de phares coloniaux. Nous avons adopté une façon canadienne de fabriquer des centaines et des centaines de phares en bois, faisant contraste aux grandes tours de pierre adoptées par les Européens et les Américains, et nous les avons confiées à des familles. Il s'agissait de phares communautaires, contrairement au corps quasi militaire de gardiens de phare qu'on voyait en Europe.

Nous avons bâti un réseau unique de phares qui sont fondamentalement des repères. Ce sont des repères pour les navigateurs, mais ils permettent aussi de démarquer notre littoral. Ils constituent un patrimoine très spécial, et nous croyons qu'ils méritent une reconnaissance spéciale.

J'aimerais porter à votre attention certaines des lacunes du système fédéral actuel. Les ministères dont vous avez entendu le témoignage l'ont déjà dit. La déclaration relative aux lieux et monuments historiques est surtout honorifique. On vous remet une plaque, mais il n'y a aucune protection du bâtiment ou du lieu. Le statut employé par le BEEFP protège le bâtiment de la démolition ou de la détérioration, mais on ne l'a attribué qu'à 22 phares. À la lumière de mon expérience, il est impossible, à l'heure actuelle, d'obtenir pour un phare ce statut auprès du BEEFP.

Ce qui vous laisse avec le statut de lieu ou de monument reconnu, ce qui procure une protection partielle aux phares. Il faut revoir cela avant de l'éliminer. Ce statut n'a été octroyé qu'à 104 phares. Toutefois, le chiffre que le BEEFP ne vous a pas fourni, c'est qu'il a refusé à 161 phares toute protection patrimoniale. Pour chaque phare canadien qui obtient le statut de lieu protégé, sept sont rejetés et laissés à eux-mêmes.

C'est une comparaison très peu reluisante avec les États-Unis, où plus de 70 p. 100 des phares âgés de plus de 50 ans sont protégés en vertu du National Register of Historic Places. À Ottawa, on semble appliquer un principe différent, selon lequel on trouve un petit nombre de phares qui se démarquent, et on rejette tous les autres. Aux États-Unis, si un phare a de l'importance pour sa collectivité, on lui accorde la reconnaissance et la protection.

En ce qui concerne le projet de loi en soi, nous sommes heureux de constater qu'il désigne les phares à titre de symboles patrimoniaux nationaux importants et essentiels.

On trouve des phares non seulement sur les côtes atlantique et pacifique, mais aussi tout le long du fleuve Saint-Laurent et autour des Grands Lacs. Toutes les provinces canadiennes, sauf deux, ont des phares. De fait, le Canada est le deuxième pays en importance au chapitre du nombre de phares. Il s'agit vraiment d'une structure nationale. Nous sommes heureux qu'on porte attention aux phares, qu'on s'attache à leur situation particulière, tout comme on l'avait fait avec les gares ferroviaires, sous le régime d'un autre projet de loi.

We are pleased that this bill would apply to both federal lighthouses and those that are owned by other levels of government, by community groups and privately. Current protection under FHBRO evaporates the moment a lighthouse is transferred to another level of government.

The moment the 124 lighthouses that have federal protection are transferred to a municipality, that protection just evaporates. Lighthouses are in a weird Catch-22. You cannot apply provincial or municipal status to them because they are exempt as federal structures, but the moment their ownership changes, all the protection disappears.

We are pleased that this bill is shifting the focus from the Canadian Coast Guard to the Department of Canadian Heritage, who, we feel, have not been adequately looking at lighthouses. They have been leaving it to the Coast Guard, which has all sorts of safety responsibilities to compete with the cultural responsibilities. We are pleased that Canadian Heritage is more involved.

We are also pleased that it includes not just lighthouses, but has a very good definition that includes the light station, the parcel of land, the alarms, the keeper dwellings, which are very important structures as well and key to the financial stability of these sites in terms of becoming bread and breakfasts, tourism information centres and other types of things that would generate revenue.

The proposed bill sets out a much more public process to examine lighthouses. Lighthouses can be petitioned for; there can be a public hearing if there are objections. The current FHBRO system is very secretive. Most community groups have no idea that their lighthouse is being examined by FHBRO bureaucrats in Ottawa, who usually hire researchers somewhere in Ottawa or another part of Canada who never visit the lighthouse and, up until recently, do not speak to anyone who lives anywhere near it. That is a terrible example.

The Chairman: Are you exaggerating to make a point? I cannot believe you are serious.

Senator Carney: It is true.

The Chairman: That is the process?

Mr. Conlin: I cannot tell you how many community groups I have had phone calls from saying that they would like their lighthouse to have federal protection. Then I look at the list from FHBRO and I see that their lighthouse was looked at in 1993 and rejected. Architects and researchers in Ottawa drive the FHBRO system internally. Until very recently, no phone calls were even made to community groups. The system is flawed in that way.

In the last three years, ironically, soon after the original Bill S-21 was introduced, we have received more phone calls from FHBRO researchers wanting to talk to people in the community.

Nous sommes heureux que ce projet de loi s'applique tant aux phares des autres ordres de gouvernement, des groupes communautaires et des intérêts privés qu'aux phares fédéraux. La protection actuellement offerte par le BEEFP disparaît à l'instant même où un phare est cédé à un autre ordre de gouvernement.

À l'instant même où les 124 phares jouissant d'une protection fédérale sont cédés à une municipalité, cette protection part en fumée. Les phares se retrouvent dans une impasse des plus bizarres. On ne peut leur attribuer un statut provincial ou municipal, car ils sont exemptés à titre de structure fédérale, mais au moment même où ils changent de main, toute la protection disparaît.

Nous sommes heureux du fait que ce projet de loi déplace la responsabilité de la Garde côtière canadienne au ministère du Patrimoine canadien, lequel, selon nous, ne s'est pas penché de façon adéquate sur la question des phares. Il s'est contenté de laisser cet aspect à la Garde côtière, laquelle doit composer avec une foule de responsabilités liées à la sécurité, ce qui fait concurrence aux responsabilités culturelles. Nous sommes heureux que Patrimoine canadien joue un rôle accru.

Nous nous réjouissons aussi du fait que la définition comprenne non seulement le phare, mais aussi la station de phare, le terrain, les alarmes et l'habitation du gardien, car il s'agit aussi de structures très importantes, essentielles à la stabilité financière de ces lieux pour ce qui est de devenir des gîtes du passant, des centres d'information touristique et d'autres types d'établissement qui pourraient générer des revenus.

Le projet de loi proposé établit un processus beaucoup plus public en vue d'examiner les phares. Ils peuvent faire l'objet d'une pétition; on peut tenir une audience publique si certains soulèvent des objections. Le système actuel du BEEFP est très opaque. La plupart des groupes communautaires ignorent totalement que leur phare fait l'objet d'un examen par des bureaucrates du BEEFP à Ottawa, qui retiennent généralement les services de chercheurs de quelque part à Ottawa ou d'une autre région canadienne qui ne visitent jamais le phare et qui, jusqu'à tout récemment, ne consultent aucune personne vivant tout près du phare. C'est un exemple terrible.

Le président: Est-ce que vous exagérez pour mieux illustrer votre argument? J'ai peine à croire que vous soyez sérieux.

Le sénateur Carney: C'est vrai.

Le président: C'est comme cela qu'on fonctionne?

M. Conlin: Je ne peux vous dire combien de groupes communautaires m'ont téléphoné pour me dire qu'ils aimeraient que leur phare jouisse d'une protection fédérale. Ensuite, je consulte la liste du BEEFP et je constate que leur phare a été examiné en 1993 et ensuite rejeté. Les architectes et les chercheurs à Ottawa dirigent le système du BEEFP à l'interne. Jusqu'à tout récemment, on ne téléphonait même pas aux groupes communautaires. C'est une lacune du système.

Ironie du sort, au cours des trois dernières années, peu après le dépôt du projet de loi S-21 original, nous avons commencé à recevoir davantage d'appels téléphoniques de chercheurs du

The situation has improved a little. That level of community support is not really part of the FHBRO system at all now. One of the better things about this proposed legislation is that it is more public.

To go to a few weaknesses of the bill: We are curious about the designation process. It puts the designation into the historic sites and monuments system, but we are concerned that the FHBRO backlog would transfer to the historic sites and monuments backlog. We are curious how that system would work and be resourced.

The bill does not address the issue of disposal and ownership. Perhaps that is outside it. Currently, many community groups who want lighthouses are faced with the prospect of buying at market value.

That is how the Canadian system works. It is different from the British system, where the government keeps all the lighthouses and leases or licences them. It is different from the American system, where lighthouses are transferred to community groups for a nominal fee.

The Canadian Treasury Board approach has been that lighthouses are valuable properties and should be sold to make money for the Canadian taxpayer. It has only been through some innovative arrangements by Coast Guard officials that communities have been able to slowly take over lighthouses.

There is a disposal issue there that is not addressed in the bill but we still think is important. That is why I am raising it now.

That sums up the broad view of our society on the bill. I am here with Mr. MacDonald, who would like to share a thought or two as well.

Mr. Barry MacDonald, President, Nova Scotia Lighthouse Preservation Society: Honourable senators, I would like to thank Senator Forrestall for picking up the ball for us on this one. When we first started this process in 1999, of all the politicians who were canvassed, he came forward. We would like to thank him very much for that.

We would also like to thank Senator Carney for her work and support. Thank you indeed to everyone who has worked on and is supporting this bill.

The Chairman: Senators, we were to hear also from Mr. Brian Anthony, the Executive Director of the Canadian Heritage Foundation, who has given us a brief. However, in the interest of time, he kindly agreed to pass so that we could hear from the people from the coast.

Do we have any questions for our witnesses in British Columbia and Nova Scotia?

Thank you for your presentation. The technology worked, with a little hitch.

BEEFP qui souhaitaient parler aux gens de la collectivité. La situation s'est améliorée un peu. Un tel niveau de soutien communautaire ne fait pas vraiment partie du système actuel du BEEFP. L'une des améliorations qu'apporte ce projet de loi proposé, c'est qu'il est plus public.

J'aimerais maintenant mentionner quelques faiblesses du projet de loi: nous sommes curieux au sujet du processus de désignation. Le projet de loi attribue la désignation au système des lieux et monuments historiques, mais nous craignons que l'arriéré de travail du BEEFP ne soit versé dans l'arriéré de travail à l'égard des lieux et monuments historiques. Nous aimerions savoir comment ce système fonctionnerait, et comment il serait doté en ressources.

Le projet de loi n'aborde pas la question de la cession et de la propriété. Peut-être échappe-t-elle à la portée du projet de loi. À l'heure actuelle, de nombreux groupes communautaires voulant acquérir un phare doivent l'acheter au prix du marché.

Voilà comment fonctionne le système canadien. Il est différent du système britannique, où le gouvernement conserve tous les phares et les loue ou accorde des licences d'utilisation. Il est différent du système américain, où les phares sont cédés à des groupes communautaires pour un prix minime.

Le Conseil du Trésor du Canada estime que les phares sont des biens de grande valeur et qu'on devrait les vendre pour faire de l'argent pour le contribuable canadien. C'est uniquement grâce à des initiatives novatrices d'agents de la Garde côtière que des communautés ont pu lentement prendre en charge les phares.

La cession est un enjeu qui n'est pas abordé dans le projet de loi, mais nous croyons néanmoins qu'il est important. Voilà pourquoi je soulève la question maintenant.

Cela résume l'opinion générale de notre société sur le projet de loi. Je suis accompagné de M. MacDonald, qui aimerait aussi vous faire part des fruits de sa réflexion.

M. Barry MacDonald, président, Nova Scotia Lighthouse Preservation Society: Honorables sénateurs, je tiens à remercier le sénateur Forrestall de nous avoir rendu la tâche plus facile à l'égard de cet enjeu. Quand nous avons déclenché ce processus en 1999, de tous les politiciens pressentis, il s'est porté volontaire. Nous voulons le remercier chaleureusement.

Nous voulons aussi remercier le sénateur Carney de son travail et de son soutien. Merci à tout le monde qui a travaillé sur ce projet de loi et qui l'appuie.

Le président: Sénateurs, nous devons aussi entendre le témoignage de M. Brian Anthony, directeur général de la Fondation Héritage Canada, qui nous a soumis un mémoire. Toutefois, puisque nous manquons de temps, il a gentiment accepté de renoncer à son témoignage afin que nous puissions entendre celui de gens de la côte.

Avons-nous des questions pour nos témoins de la Colombie-Britannique et de la Nouvelle-Écosse?

Merci de votre exposé. La technologie a fonctionné, malgré quelques accrocs.

Senator Carney: We would like to thank the witnesses for their patience in waiting through our technological difficulties and for their input.

The Chairman: I am glad that you were hooked in from the beginning and were able to hear the other presentations.

Honourable senators, do you wish to do clause-by-clause consideration or dispense with it?

Senator Cordy: I have one concern with the bill. It regards clause 8(2)(b). I still have concerns that if someone were to petition after the two-year period, it would not be received. That is unfortunate because that is not your intent. I am not a legal expert, but I read it that you have to petition the minister within two years.

Senator Carney: We considered that. We wanted to set timelines because these buildings are deteriorating. As our DFO witness has pointed out, they are not really maintaining these buildings up to a standard.

We have already said that the flexibility clause is clause 7, which says that the minister may consider a petition at any time, taking into account prescribed criteria. We have set the time frame, but there is an escape clause.

Senator Morin: From what we have heard from the government witnesses here, is there any danger that this could be considered a money bill?

The Chairman: No, because it is simply adjusting a program that already exists. Therefore, it does not meet the test of a money bill.

Senator Forrestall: I would draw Senator Cordy's attention to clause 20, coming into force. The actual coming into force is two years after the day the bill is assented to or on an earlier day fixed by order of the Governor in Council. I am suggesting it is two years after this comes into effect. That could be some considerable time.

Should the bill be accepted in principle by government, it would be up to the groups such as we heard from on the coasts and others to take the actions necessary to get the petition sent to the minister. The five-year period would then start.

The Chairman: Honourable senators, is it your pleasure to proceed to clause by clause or dispense with clause by clause?

Hon. Senators: Dispense.

The Chairman: Is it the desire of honourable senators that the bill be reported to the Senate without amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Can I do that tomorrow?

Hon. Senators: Agreed.

Le sénateur Carney: Nous tenons à remercier les témoins de leur patience devant nos difficultés techniques, ainsi que de leur participation.

Le président: Je suis heureux que vous ayez été branchés dès le début et ayez eu la possibilité d'entendre les autres témoignages.

Honorables sénateurs, souhaitez-vous procéder à un examen détaillé du projet de loi ou y renoncer?

Le sénateur Cordy: J'ai une préoccupation à l'égard du projet de loi, en ce qui concerne l'alinéa 8(2)b). Je crains toujours qu'une personne qui présente une pétition après la période de deux ans ne soit pas entendue. C'est malheureux, car ce n'est pas votre intention. Je ne suis pas juriste, mais je crois comprendre qu'il faut présenter une pétition au ministre dans les deux ans.

Le sénateur Carney: Nous avons pensé à cela, nous voulions fixer des échéances, car ces bâtiments se détériorent. Comme l'a signalé notre témoin du MPO, ce ministère n'entretient pas vraiment ces bâtiments autant qu'on pourrait le souhaiter.

Nous avons déjà mentionné que c'est l'article 7 qui procure toute la souplesse nécessaire, car il prévoit que le ministre peut envisager une pétition en tout temps, compte tenu des critères prescrits. Nous avons fixé une échéance, mais il y a une clause d'exception.

Le sénateur Morin: D'après ce que nous avons entendu des témoins gouvernementaux, y a-t-il un risque que le projet de loi soit considéré comme un projet de loi de finances?

Le président: Non, car il s'agit simplement d'apporter des modifications à un programme qui existe déjà. Par conséquent, il ne satisfait pas aux critères permettant de déterminer s'il s'agit d'un projet de loi de finances.

Le sénateur Forrestall: J'aimerais attirer l'attention du sénateur Cordy sur l'article 20, qui porte sur l'entrée en vigueur. L'entrée en vigueur réelle se produit deux ans après la sanction du projet de loi, ou à une date antérieure, fixée au moyen d'une ordonnance du gouverneur en conseil. J'avancerais que c'est deux ans après l'entrée en vigueur. Cela me semble un délai considérable.

Si le projet de loi devait être accepté en principe par le gouvernement, il incomberait aux groupes côtiers comme ceux que nous avons entendus ainsi qu'à d'autres groupes de prendre les mesures nécessaires pour acheminer la requête au ministre. Ensuite, la période de cinq ans commencerait.

Le président: Honorables sénateurs, voulez-vous procéder à l'examen article par article ou y renoncer?

Des voix: Y renoncer.

Le président: Les honorables sénateurs souhaitent-ils que le projet de loi soit présenté au Sénat sans modification?

Des voix: D'accord.

Le président: Puis-je faire cela demain?

Des voix: D'accord.

The Chairman: I have two other quick items of information for you. Between Senator LeBreton and Senator Cordy dealing with our respective leaderships, we will get approval to sit the week of September 15, even if the Senate is not back. We will get that done through the Senate tomorrow.

I spent a few hours with David Naylor, the Dean of the University of Toronto medical school, who is heading the SARS study, to make sure that our work would dovetail. He is extremely enthusiastic about what we are doing.

His report will be available before the middle of August. It will be perfect input for us. We have worked with his staff and ours are to work with him. We will know his major recommendations before they become public. We had a very good meeting.

Senator LeBreton: He is basically Ontario centred.

The Chairman: He is specifically looking at SARS, but in the course of that he will be making comments on the broad infrastructure that he thinks will be useful to us. He is right. He will have done a lot of background work that will be useful to us. That is where that stands.

I also had a very successful meeting with Patrick Monahan, Stanley Hart and Earl Cherniak on our other project. This is a pro bono effort on their part, but we will need a little money for technical services. I suggest that if everyone throws a little into the pot, we can handle that. It is not expensive.

Senator Keon: Honourable senators, as you probably know, I was appointed to the provincial committee yesterday. David Walker will be chairing that committee. I will give you this e-mail. I think that it would be worth your while to contact him also.

The Chairman: He is from Queens, is he not?

Senator Keon: Dean of Emergency Medicine.

Senator Morin: What committee is that?

The Chairman: The Ontario provincial equivalent of the Naylor committee.

Senator Morin: Is that a judicial committee?

Senator Keon: The judicial committee will interface with this committee. This committee will do an exhaustive review of infectious disease control in Ontario.

Senator LeBreton: The provincial committee is on SARS. Yours is a much broader mandate, is it not?

Senator Keon: That is correct.

The Chairman: That is a good idea. David Naylor was very enthusiastic about the ideas that they will put out in the middle of the summer. He was concerned that given the various other events that will transpire in Ottawa over the next six months, the issue

Le président: J'aimerais rapidement vous faire part de deux autres éléments d'information. Les sénateurs LeBreton et Cordy communiqueront avec nos dirigeants respectifs, et nous obtiendrons l'autorisation de siéger au cours de la semaine du 15 septembre, même si le Sénat n'est pas de retour. Nous obtiendrons l'autorisation du Sénat demain.

J'ai passé quelques heures avec David Naylor, le doyen de l'école de médecine de l'Université de Toronto, qui dirige l'étude sur le SRAS, afin de m'assurer que nos travaux respectifs se rejoignent. Il s'est montré extrêmement enthousiaste à l'égard de ce que nous faisons.

Son rapport sera disponible avant la mi-août. Ce sera une source d'information parfaite pour nous. Nous avons travaillé avec son personnel, et le nôtre travaillera avec lui. Nous prendrons connaissance de ses grandes recommandations avant qu'elles ne soient rendues publiques. Nous avons eu une très bonne rencontre.

Le sénateur LeBreton: Ses activités sont essentiellement centrées en Ontario.

Le président: Il s'attache particulièrement au SRAS, mais ses travaux s'assortiront de commentaires touchant l'infrastructure générale de ce qu'il estime utile pour nous. Il aura effectué beaucoup de travail contextuel qui nous sera utile. Voilà la situation.

J'ai aussi eu une rencontre très fructueuse avec Patrick Monahan, Stanley Hart et Earl Cherniak concernant notre autre projet. Ils travailleront bénévolement, mais nous aurons besoin d'un peu d'argent pour les services techniques. J'estime que si tout le monde contribue un peu, nous pouvons y parvenir. Ce n'est pas spendieux.

Le sénateur Keon: Honorables sénateurs, comme vous le savez probablement, j'ai été nommé au comité provincial hier. David Walker présidera ce comité. Je vous donnerai son adresse de courriel. Je crois que vous auriez aussi avantage à communiquer avec lui.

Le président: Il est de Queen's, n'est-ce pas?

Le sénateur Keon: Doyen de la médecine d'urgence.

Le sénateur Morin: De quel comité s'agit-il?

Le président: L'équivalent provincial du Comité Naylor pour l'Ontario.

Le sénateur Morin: S'agit-il d'un comité judiciaire?

Le sénateur Keon: Le comité judiciaire entretiendra des liens avec ce comité. Ce comité procédera à un examen exhaustif des mesures de contrôle des maladies infectieuses en Ontario.

Le sénateur LeBreton: Le comité provincial se penche sur le SRAS. Le vôtre a un mandat beaucoup plus général, n'est-ce pas?

Le sénateur Keon: Tout à fait.

Le président: C'est une bonne idée. David Naylor était très enthousiaste au sujet des idées que le comité diffusera vers le milieu de l'été. Il craint que les divers autres événements qui se produiront à Ottawa au cours des six prochains mois occulteront

will fall off the table. His view was that this committee could become the forum for the discussion of all national health issues. That is the way Dean Naylor and his committee see it.

He knows that we may pick up on some of his ideas, although we may not like others. At least it will keep the idea alive and keep the issue going. We should meet with the group from Kingston as well.

Honourable senators, we will meet again on September 16, either because the Senate is sitting or because it is not sitting.

Senator Carney: Thank you, senators and witnesses, for the discussion and your support on Bill S-7. This is the third time that Senator Forrestall and I have brought this issue forward, and each time the bill has been improved — we had bills S-43, S-21 and now S-7 — because of the comments of senators. We appreciate your support.

The Chairman: We appreciate the fact that the bill was sent to a committee with a large majority of Atlantic Canadians.

The committee adjourned.

cette question. Il estime que ce comité pourrait devenir la tribune de discussions pour tous les enjeux touchant la santé nationale. C'est de cette façon que M. Naylor et son comité voient la chose.

Il sait que nous adopterons peut-être certaines de ses idées, mais que nous n'en aimerons peut-être pas d'autres. Cela permettra à tout le moins de faire circuler l'idée et de maintenir le débat. Nous devrions aussi rencontrer le groupe de Kingston.

Honorables sénateurs, nous nous reverrons de nouveau le 16 septembre, que le Sénat siège ou non.

Le sénateur Carney: Merci, sénateurs et témoins, de cette discussion sur le projet de loi S-7, et de votre appui. C'est la troisième fois que le sénateur Forrestall et moi-même soulevons cette question, et le projet de loi s'est amélioré chaque fois — il y a eu les projets de loi S-43, S-21 et maintenant S-7 —, grâce aux commentaires des sénateurs. Nous vous remercions de votre soutien.

Le président: Nous sommes heureux que le projet de loi ait été soumis à un comité composé d'une grande majorité de Canadiens de l'Atlantique.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Communication Canada – Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Communication Canada – Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9

WITNESSES

From the Senate of Canada:

The Honourable J. Michael Forrestall;
Mr. Joe Varner, Senior Advisor to Senator Forrestall;
The Honourable Pat Carney, P.C.;
Ms. Tracey Bellefontaine, Legislative Assistant to Senator Carney.

From the Department of Canadian Heritage:

Ms. Lyn Elliot-Sherwood, Acting Executive Director, Heritage;

Mr. Michel Audy, Executive Secretary, Historic Sites and
Monuments Board of Canada.

From the Department of Fisheries and Oceans:

Mr. George Da Pont, Assistant Deputy Minister, Corporate
Services;
Mr. Jacques Lorquet, Director, Navigation Systems, CCG.

From the Vancouver Maritime Museum:

Mr. James P. Delgado, Executive Director (by videoconference).

From the Maritime Museum of The Atlantic:

Mr. Dan Colin, Curator of Marine History (by videoconference).

From the Nova Scotia Lighthouse Preservation Society:

Mr. Barry MacDonald, President (by videoconference).

TÉMOINS

Du Sénat du Canada:

L'honorable J. Michael Forrestall;
M. Joe Varner, conseiller principal du sénateur Forrestall;
L'honorable Pat Carney, c.p.;
Mme Tracey Bellefontaine, adjointe législative du sénateur Carney.

Du ministère du Patrimoine canadien:

Mme Lyn Elliot-Sherwood, directrice exécutive par intérim,
Patrimoine;
M. Michel Audy, secrétaire exécutif, Commission des lieux et
monuments historiques du Canada.

Du ministère des Pêches et des Océans:

M. George Da Pont, sous-ministre adjoint, Service intégrés;
M. Jacques Lorquet, directeur, Systèmes de navigation maritime,
CCG.

Du Vancouver Maritime Museum:

M. James P. Delgado, directeur exécutif (par vidéoconférence).

Du Musée maritime de l'Atlantique:

M. Dan Conlin, conservateur, histoire maritime (par vidéoconférence).

Du Nova Scotia Lighthouse Preservation Society:

M. Barry MacDonald, président(par vidéoconférence).